

SOMMAIRE

1.	EDITO.....	3
2.	UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT - ARCHE AGGLO.....	4
2.1	2023 en Synthèse.....	4
2.2	Gestion du « Petit Cycle de l'Eau ».....	5
2.3	Gouvernance des compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire ARCHE Agglo.....	6
2.3.1	EAU POTABLE.....	6
2.3.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	7
2.3.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	7
2.4	Modes de gestion.....	8
2.4.1	EAU POTABLE.....	8
2.4.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	9
2.4.3	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	9
3.	LES INSTANCES ET LA GOUVERNANCE.....	10
3.1	Régies dotées de la seule autonomie financière.....	10
3.2	La Commission Eau & Assainissement.....	11
3.3	Le Conseil d'Agglo.....	11
4.	ORGANISATION DE L'UNITE EAU & ASSAINISSEMENT.....	12
4.1	Administratif et relation aux usagers.....	12
4.2	Gestion patrimoniale.....	12
4.3	Exploitation.....	12
5.	UNITE EAU & ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ACTIVITE 2023.....	13
5.1	2023, les points marquants.....	13
5.1.1	FUSION DES BUDGETS REGIE ET AUTORITE DE GESTION (DSP).....	13
5.1.2	PROCEDURE DSP POUR L'EXPLOITATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT.....	13
5.1.3	REFLEXION SUR LES REGLEMENTS DE SERVICE.....	13
5.2	Moyens humains et matériels.....	14
5.2.1	EFFECTIFS EN PERSONNEL.....	14
5.2.2	MOYENS MATERIELS.....	14
5.3	Instruction des demandes d'urbanisme.....	14
5.4	Cartographie informatique des plans de réseaux.....	15
5.5	Travaux de branchements.....	17
5.6	Facturation des redevances.....	17
5.7	Relation aux usagers.....	17
5.7.1	APPELS TELEPHONIQUES.....	17
5.7.2	MUTATIONS D'ABONNEMENTS EAU POTABLE.....	18
5.7.3	LES RECLAMATIONS CLIENTS.....	18
5.8	Service Assainissement collectif – Communes en Régie.....	19
5.8.1	NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE.....	19
5.8.2	INTERVENTIONS EN ASTREINTE.....	19
5.8.3	INTERVENTIONS EN CURAGE.....	20
5.8.4	INTERVENTIONS EN CHANTIER.....	20
5.8.5	ENTRETIEN POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'EPURATION.....	20
5.8.6	BILANS D'AUTOSURVEILLANCE.....	20
5.8.7	CAS DES STATIONS D'EPURATION DE CAPACITE > 2000 EQUIVALENTS HABITANTS.....	21
5.9	Service Assainissement collectif – Cas des communes en DSP.....	27
5.10	Service Eau potable – Communes en Régie.....	28
5.10.1	NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE.....	28
5.10.2	PRODUCTION D'EAU POTABLE.....	28
5.10.3	VOLUMES D'EAU ACHETES EN GROS.....	29
5.10.4	VOLUMES COMPTABILISES ET VENDUS.....	29
5.10.5	VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES.....	29
5.10.6	CALCUL DES PERTES ET DES RENDEMENTS DES RESEAUX.....	30
5.10.7	QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE.....	31
5.10.8	INTERVENTIONS EN ASTREINTE.....	31
5.10.9	RELEVES DE COMPTEURS.....	32
5.10.10	INTERVENTIONS EN CHANTIER.....	32
5.10.11	INTERVENTIONS COURANTES EAU POTABLE.....	32

5.11	Service Eau potable – Cas des Communes en DSP	33
5.12	Suivi de l'activité SPANC	33
6.	ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS : EXERCICE 2023.....	36
6.1	Montage des budgets.....	36
6.2	Présentation des budgets et des résultats du compte administratif	36
6.2.1	EAU POTABLE	36
6.2.2	ASSAINISSEMENT REGIE INTERCOMMUNALE	36
6.2.3	SPANC.....	36
6.3	Epargne brute annuelle par budget.....	36
6.3.1	SERVICE EAU POTABLE	37
6.3.2	SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	37
6.3.3	SERVICE SPANC	37
6.4	Etat de la dette par budget	37
6.4.1	SERVICE EAU POTABLE	37
6.4.2	SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	38
6.4.3	SERVICE SPANC	38
6.5	Montant des impayés	39
6.6	Investissements réalisés en 2023	39
6.6.1	SERVICE EAU POTABLE	39
6.6.2	SERVICE ASSAINISSEMENT	40
7.	PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2023.....	41
7.1	Vote des tarifs appliqués 2023.....	41
7.2	Calcul de l'Indicateur « Prix TTC au m ³ »	41
7.2.1	EAU POTABLE.....	41
7.2.2	ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	42
7.2.3	SPANC.....	43
8.	LES ENJEUX POUR 2024	44
9.	ANNEXES.....	45
9.1	Annexe 1 : Organigramme de l'Unité Eau et Assainissement	45
9.2	Annexe 2 : Liste des Délibérations et Décisions 2023 Unité Eau & Assainissement	45
9.3	Annexe 3 : Liste des ouvrages à exploiter en regie	45
9.4	Annexe 4 : Tarifs 2023 & 2024 eau potable.....	45
9.5	Annexe 5 : Tarifs 2023 & 2024 Assainissement collectif	45
9.6	Annexe 6 : Tarifs 2023 SPANC	45

1. EDITO

ARCHE Agglo est compétente en matière d'Eau Potable¹, Assainissement collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines depuis le 01/01/2020.

C'est ainsi qu'a été créée l'Unité Eau et Assainissement, au sein d'ARCHE Agglo.

Ce nouveau service assure ses missions de distribution d'eau potable et de collecte et traitement des eaux usées, soit en régie (gestion directe du service), soit en autorité de gestion (contrat de Délégation de Service Public).

Au-delà de l'exploitation des ouvrages au quotidien, l'Unité Eau et Assainissement travaille pour harmoniser les pratiques et les niveaux de services à l'échelle du territoire.

Nous avons le plaisir de vous présenter **le rapport d'activité 2023 de l'Unité Eau & Assainissement d'ARCHE Agglo.**

3

Ce R.P.Q.S. 2023 présente les chiffres clés de l'activité 2023 de l'Unité Eau et Assainissement, en décrivant :

- La gouvernance et l'organisation du service,
- les données d'exploitation des infrastructures, avec en particulier la quantification des interventions menées par les agents en régie,
- les données financières (budgets, prix de l'eau, investissements réalisés...).

Les principaux indicateurs réglementaires sont ainsi présentés pour l'exercice 2023.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Le service reste à votre disposition pour toute question.

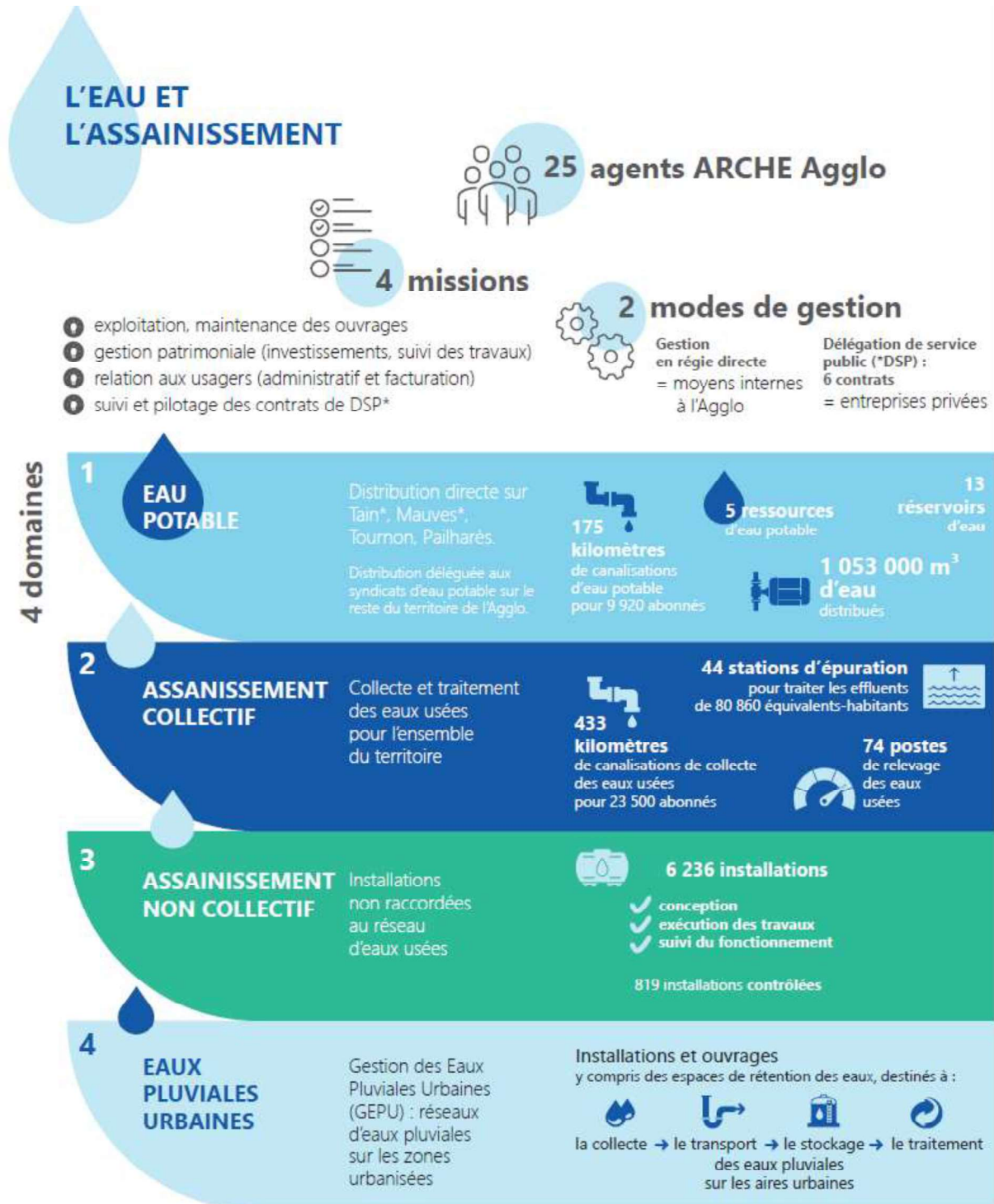
Frédéric SAUSSET,
Président ARCHE Agglo

Pascal CLAUDEL,
Vice-Président en charge
de l'eau et de l'assainissement

¹ Pour 4 communes (Mauves, Pailharès, Tain, Tournon)

2. UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT - ARCHE AGGLO

2.1 2023 EN SYNTHESE



2.2 GESTION DU « PETIT CYCLE DE L'EAU »

ARCHE Agglo s'est structuré pour créer et organiser un service « Petit cycle de l'eau » avec une mutualisation des moyens pour assurer les compétences transférées sur le territoire :

- Eau potable,
- Assainissement collectif,
- Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) ».

Le petit cycle de l'eau



2.3 GOUVERNANCE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE ARCHE AGGLO

2.3.1 EAU POTABLE

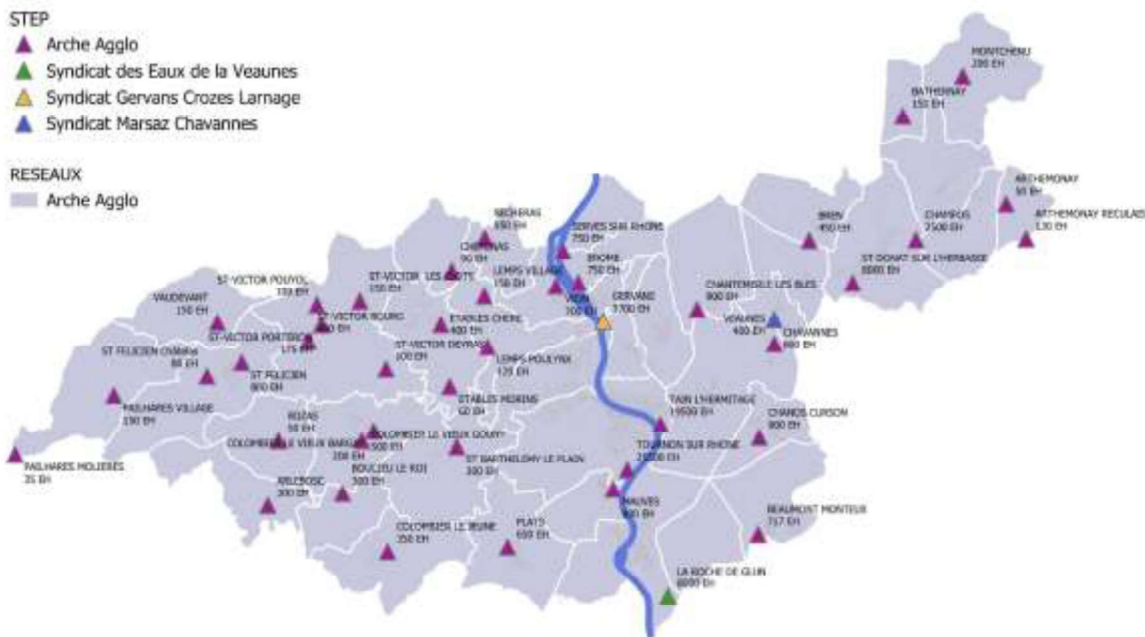
GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE - Année 2023



Source : unité Eau et Assainissement ARCHE AGGLO

2.3.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

GOVERNANCE ASSAINISSEMENT - Année 2023



Source : Unité Eau et Assainissement ARCHE AGGLO

7

Il demeure sur le territoire 3 syndicats intracommunautaires avec une compétence partielle :

- ✚ Deux Syndicats intra dédiés au traitement des eaux usées ont souhaité bénéficier d’une convention de délégation. ARCHE Agglo a délibéré favorablement en ce sens (délib. 2020-439 du 23/09/2020).
- ✚ Le Syndicat des Eaux de la Veauve, maintenu pour la compétence Eau potable, conserve de facto la compétence partielle qu’il exercerait historiquement pour l’assainissement collectif des Communes de Pont de l’Isère, La Roche de Glun et Glun (pour le transfert et le traitement des eaux usées).

2.3.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC assure le contrôle des installations neuves et existantes sur l’ensemble du territoire d’ARCHE Agglo.

2.4 MODES DE GESTION

ARCHE Agglo gère en régie directe les infrastructures d'eau et d'assainissement sur une partie du territoire.

Ailleurs sur le territoire, la gestion des services d'eau et d'assainissement est assurée par des entreprises privées dans le cadre d'un contrat public de Délégation de Service Public (DSP).

Nous présentons ci-après les modes de gestion, par compétence.

2.4.1 EAU POTABLE

MODE DE GESTION EAU POTABLE - Année 2023



2.4.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF



En 2023, ARCHE Agglo a conclu une nouvelle procédure de délégation de service public pour les installations suivantes :

- Réseau d'assainissement et station d'épuration de Serves sur Rhône,
- Réseau d'assainissement et station d'épuration de Erôme,
- Réseau d'assainissement et station d'épuration de Plats,
- Station d'épuration de Tournon sur Rhône.

Ce nouveau contrat de DSP regroupe 4 anciens contrats transférés l'Agglo au 01/01/2020. L'échéance de ce nouveau contrat est fixée au 31/12/2027.

2.4.3 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du SPANC d'ARCHE Agglo sont assurées intégralement en régie, par des agents de l'Unité Eau et Assainissement.

3. LES INSTANCES ET LA GOUVERNANCE

3.1 REGIES DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE

ARCHE Agglo dispose de deux régies intercommunales dotées de la seule autonomie financière, l'une pour l'eau potable, l'autre pour l'assainissement collectif.

La régie constitue l'organe qui contrôle l'exploitation des réseaux et ouvrages gérés en direct par la collectivité.

Les statuts de la régie fixent les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation.

Pour des raisons pratiques, ARCHE Agglo a désigné un Conseil d'exploitation identique pour les 2 régies intercommunales (eau potable et assainissement).

10

MEMBRES DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES EAU ET ASSAINISSEMENT EN 2023 :

- ✚ **Pascal Claudel**, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement et Président du Conseil d'exploitation des Régies,
- ✚ **Pascal Seignovert**, Conseiller d'Agglo et Vice-Président du Conseil d'exploitation des Régies,
- ✚ **Frédéric Sausset**, Président du Conseil d'Agglo,
- ✚ **Jacques Pochon**, Conseiller d'Agglo,
- ✚ **Emmanuel Caillet** (élu à Pailharès),
- ✚ **Gilbert Mounier-Vehier** (élu à Saint-Donat),
- ✚ **Alain Chosson**, représentant de la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie).

Le conseil d'exploitation est décisionnaire sur un certain nombre de questions (selon les statuts) et est obligatoirement consulté par l'exécutif « sur toutes les questions d'ordre général » intéressant le fonctionnement de la régie que l'assemblée délibérante ou l'exécutif ont à traiter.

Il peut procéder à toute mesure d'investigation et de contrôle.

ACTIVITE DES CONSEILS D'EXPLOITATION DES REGIES EN 2023 :

- ✚ **Quatre rencontres du Conseil d'exploitation des Régies** : 16 mars, 27 juin, 10 octobre et 06 novembre 2023

Sujets traités :

- ✚ Approbation des résultats de l'exercice 2022,
- ✚ Approbation de la fusion des budgets Régie et Délégation de Services Publics (DSP),
- ✚ Vote des budgets 2023 Régie Eau potable et Régie Assainissement,
- ✚ Approbation des Règlements de service (Eau potable et Assainissement),
- ✚ Présentation du R.P.Q.S. 2022,
- ✚ Fixation des tarifs 2024 pour l'eau potable et l'assainissement,
- ✚ Affaires diverses.

3.2 LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT

Cette instance informelle d'élus désignés par les communes est amenée à travailler sur les sujets de fond visant à définir des orientations qui seront proposées au Conseil d'exploitation des régies, puis au Conseil d'Agglomération.

COMPOSITION DE LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT :

- ✚ Elle est dirigée par le Vice-Président en charge de l'eau et l'assainissement, Mr Pascal Claudel,
- ✚ Elle est composée de 34 membres, dont 10 issus du Conseil d'agglomération.

ACTIVITE DE LA COMMISSION EAU & ASSAINISSEMENT EN 2023 :

- ✚ **Trois rencontres de la Commission** : 04 avril, 14 juin et 09 octobre 2023

11

✚ Sujets traités :

- ✚ Présentation budget 2023,
- ✚ Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) => feuille de route,
- ✚ Dératisation – partenariat avec les communes,
- ✚ Passation d'un marché de branchements,
- ✚ Approbation des Règlements de service (Eau potable et Assainissement),
- ✚ Présentation du R.P.Q.S. 2022,
- ✚ Point d'avancement sur le dossier de renouvellement de la station de Tain.

3.3 LE CONSEIL D'AGGLO

Le Conseil d'Agglo peut déléguer aux Conseils d'Exploitation des régies un certain nombre de décisions, sauf celles qui lui sont obligatoirement attribuées dans les textes :

- ✚ Vote du budget
- ✚ Approbation des tarifs
- ✚ Approbation des règlements de service
- ✚ Désignation du directeur des régies
- ✚ Passation des marchés publics

ACTIVITE DU CONSEIL D'AGGLO EN 2023 :

- ✚ 58 Délibérations ou Décisions relatives à l'Eau & l'Assainissement : cf. liste en annexe 2

4. ORGANISATION DE L'UNITE EAU & ASSAINISSEMENT

L'Unité Eau & Assainissement est composée en trois services opérationnels :

- ✚ Service « Administratif et relation aux usagers » : suivi de la facturation, relation Compta et Trésor Public, question des usagers, facturation PFAC...
- ✚ Service « Gestion du patrimoine » : programmation des investissements, suivi des études, Urbanisme et demandes de branchements, cartographie des réseaux...
- ✚ Service « Exploitation » : entretien et exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement, SPANC, rapports d'activité, relation avec des services de police de l'eau et le SATESE...

Il faut rajouter à cela le suivi opérationnel des contrats de Délégation de Service Public.

Cf. ORGANIGRAMME EN ANNEXE 1.

12

4.1 ADMINISTRATIF ET RELATION AUX USAGERS

Ce service assure :

- ✓ L'administratif de l'Unité Eau & Assainissement,
- ✓ Le suivi des diverses demandes des usagers,
- ✓ La facturation et le suivi de l'encaissement,
- ✓ Les relations avec les services du Trésor public,
- ✓ Les relations avec les services de l'Agence de l'eau (déclarations et redevances).

4.2 GESTION PATRIMONIALE

Ce service assure :

- ✓ L'instruction des demandes d'urbanisme et envoi d'un dossier de demande de travaux de raccordement à l'utilisateur qui vient d'obtenir son PC,
- ✓ La demande de devis aux entreprises pour les travaux de branchement + le suivi des travaux,
- ✓ La systématisation des contrôles de branchements + suivi de la facturation des PFAC,
- ✓ La cartographie des réseaux sur logiciel SIG,
- ✓ L'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI),
- ✓ Le suivi des études et des travaux (suivi technique, administratif et financier),
- ✓ La recherche et les demandes de subventions,
- ✓ La préparation des informations relatives aux rapports d'activité ; au renseignement de la base de données SISPEA (indicateurs de suivi).

4.3 EXPLOITATION

Ce service assure :

- ✓ L'organisation et la planification des tâches d'exploitation courantes (tournées hebdomadaires sur PR, STEP + ouvrages eau potable),
- ✓ La planification des tâches de maintenance approfondie (faucardage, curages préventifs, contrôle pompes ...),
- ✓ Le suivi des problèmes particuliers (curage des boues, dysfonctionnement...),
- ✓ Un service d'astreinte,
- ✓ Le suivi des cahiers de vie ou manuels Autosurveillance,
- ✓ Les relations avec le SATESE et les services de police de l'eau.

5. UNITE EAU & ASSAINISSEMENT : RAPPORT D'ACTIVITE 2023

Ce chapitre présente principalement l'activité de l'Unité Eau et Assainissement sur le territoire en régie.

En effet, pour le territoire concerné par un contrat de Délégation de Service Public, ces activités sont assurées par le délégataire qui rend compte de son activité par un Rapport Annuel du Délégataire. Une synthèse des rapports annuels des délégataires, reprenant les principaux indicateurs de performance est présentée au § 5.9 (Assainissement) et 5.11 (Eau potable).

5.1 2023, LES POINTS MARQUANTS

5.1.1 FUSION DES BUDGETS REGIE ET AUTORITE DE GESTION (DSP)

Le financement des services d'eau et d'assainissement par un système de redevance (vente d'eau) implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et **de spécialiser le budget du service.**

Les recettes générées pour l'activité doivent en couvrir les dépenses. C'est le principe d'un SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial).

Le conseil d'agglomération avait créé 4 budgets autonomes dits budgets annexes (délibération n°2019-378 du 10/10/2019), conformément à la préconisation interministérielle de créer un budget par mode de gestion (DSP et Régie).

La jurisprudence du 8 janvier 2021 conseille de fusionner les budgets DSP et Régie pour maintenir un seul budget Eau potable et un seul budget Assainissement, sans distinction tarifaire en fonction du mode de gestion.

Par délibération du 16 novembre 2022, ARCHE Agglo a décidé d'intégrer cette jurisprudence dans sa réflexion sur l'harmonisation tarifaire et de fusionner les budgets Régie et DSP pour maintenir deux budgets à compter du 1er janvier 2023 : Eau potable et Assainissement collectif.

5.1.2 PROCEDURE DSP POUR L'EXPLOITATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT

ARCHE Agglo a lancé une procédure de renouvellement de la concession du service public d'assainissement collectif sur les périmètres des communes d'Erôme, Plats et Serves-sur-Rhône, et la station d'épuration de Tournon-sur-Rhône.

La durée du contrat de concession de service public est de 4 ans et 9 mois à compter de la date d'effet qui est fixée au 1er avril 2023. Le contrat de concession prendra fin au 31 décembre 2027.

Il est prévu d'engager en 2025 une étude visant à définir les modes de gestion des compétences Eau et Assainissement à mettre en œuvre sur le territoire, après que l'ensemble des contrats de DSP est pris fin (tous à échéance 2027).

5.1.3 REFLEXION SUR LES REGLEMENTS DE SERVICE

Du principe du service public, découle l'obligation d'un traitement équitable entre tous les usagers du service se trouvant dans une situation identique.

S'agissant de Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (SPIC), il y a obligation d'avoir un règlement de service pour gérer les relations avec les usagers.

Les règlements de service ont donc été préparés afin d'harmoniser les règles sur le territoire de l'Agglo géré par les régies d'eau potable et d'Assainissement.

La Commission Eau potable et Assainissement, le Conseil d'exploitation des régies et la CCSPL ont travaillé en 2023 sur ces règlements.

5.2 MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

5.2.1 EFFECTIFS EN PERSONNEL

L'Unité Eau et Assainissement s'est appuyée durant l'exercice 2023 sur les effectifs suivants :

EN SYNTHÈSE DES EFFECTIFS 2023 :

✚ 25 personnes au 31/12/2023 sur l'Unité Eau & Assainissement (+ 1 poste en compta) – cf. annexe 1.

Recrutement en 2023 de 3 agents en remplacement de postes suite à des départs :

- ✓ un technicien « gestion patrimoniale » recruté en avril 2023 en charge du suivi des études et travaux et de la cartographie des réseaux,
- ✓ une technicienne SPANC recrutée en août 2023,
- ✓ un agent technique recruté en octobre 2023 spécialisé en électromécanique.

Par ailleurs, deux autres recrutements ont été effectués :

- ✓ un agent technique recruté en septembre 2023 spécialisé en Travaux publics / Génie Civil, suite une déclaration d'incapacité physique d'un agent occupant ce poste,
- ✓ un apprenti recruté en septembre 2023, spécialisé en électromécanique.

5.2.2 MOYENS MATERIELS

Le service dispose du matériel d'exploitation courant et des logiciels techniques et de facturation. Seuls les engins de terrassement sont loués (mini pelle ou tractopelle suivant les besoins).

- ✚ Des bureaux à Tournon, Mauves et St Donat (à la station d'épuration),
- ✚ Des ateliers à Tournon et St Donat.

5.3 INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME

En lien avec les services du droit des sols, l'Unité Eau et Assainissement, consultée par les services ADS, indique le mode d'assainissement (collectif ou non collectif) et confirme la faisabilité du raccordement.

Après validation du PC, un dossier de demande de branchement et un guide méthodologique pour la création du branchement sont adressés au pétitionnaire.

ARCHE AGGLO renseigne une base de données et assure le suivi des branchements et de l'encaissement des PFAC.

EN SYNTHÈSE DES DOSSIERS D'URBANISME TRAITÉS EN 2023 :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
✚ Instructions de PC en assainissement collectif (uniquement pour le territoire en régie),	144	181
✚ Instructions de PA en assainissement collectif (uniquement pour le territoire en régie),	13	11
✚ Instructions de PC en assainissement non collectif - SPANC (pour l'ensemble du territoire ARCHE)	65	46

5.4 CARTOGRAPHIE INFORMATIQUE DES PLANS DE RESEAUX

Dès le transfert des compétences Eau et Assainissement, ARCHE Agglo (Unité Eau et Assainissement) a engagé des démarches pour consolider la cartographie des réseaux, outil indispensable pour la gestion du service.

ACTIONS MENEES SUR L'EXERCICE 2023 :

- ✚ Réalisation de 1 schéma directeur d'assainissement avec cartographie des réseaux en classe A (précision 40 cm) : Lemps,
- ✚ Cartographie par levé GPS de réseaux pour compléter les secteurs sans plan ou nécessitant un recalage,
- ✚ Amélioration/ simplification et uniformisation du contenu des informations cartographiques : passage en base données avec sécurisation et hiérarchisation des droits de modification (droits d'administrateur, visionneur, etc)
- ✚ Intégration des données sous le logiciel SIG de l'agglomération (Géo),
- ✚ Élaboration d'un cahier des charges pour la remise des plans de recollements au format SIG.

Le tableau suivant présente, par commune, l'état d'avancement de la cartographie des réseaux.

A noter que lors des interventions du technicien « gestion patrimoniale » en charge de la cartographie des réseaux, nous constatons régulièrement des erreurs ou approximations sur les plans existants, ce qui nécessite une mobilisation conséquente pour les vérifications de terrain.

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P103.2B ET P 202.2B :

- ✚ **En 2023, l'indice pour le territoire en régie est de :**
- ✚ Service Régie intercommunale Eau Potable : 120 points ;
- ✚ Service Régie intercommunale Assainissement : 50 points.

ETAT DE LA CARTOGRAPHIE DES RESEAUX EN 2023 :

Commune	Linéaire Réseau EU, Epl, Unitaire (km)	Plans sur QGIS	Etat donnée SIG	Précision
ARLEBOSC	3,113	Oui	Complet avec MAJ	Variable
ARTHEMONAY	0,743	Oui	Incomplet	Classe A
BATHERNAY	1,327	Oui	Incomplet	Variable
BEAUMONT MONTEUX	11,638	Oui	Complet avec MAJ	Variable
BOUCIEU-LE-ROI	4,431	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
BOZAS	1,617	Oui	Incomplet	Classe A
BREN	6,603	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
CHANOS-CURSON	16,910	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
CHANTEMERLE LES BLES	10,690	Oui	Complet avec MAJ	Variable
CHARMES SUR L HERBASSE	17,118	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
CHAVANNES	8,878	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
CHEMINAS	2,025	Oui	Incomplet	Non connue
COLOMBIER LE VIEUX	9,202	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
COLOMBIER-LE-JEUNE	5,920	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
CROZES HERMITAGE	10,114	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
EROME	10,210	Oui	DSP	
ETABLES	19,408	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
GERVANS	13,650	Oui	Complet avec MAJ	Variable
GLUN	6,466	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
LA ROCHE DE GLUN	24,491	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
LARNAGE	10,512	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
LEMPS	5,177	Oui	Incomplet	Variable
MARGES	9,936	Oui	Complet avec MAJ	Classe C
MARSAZ	5,629	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
MAUVES	15,815	Oui	DSP	
MERCUROL-VEAUNES	27,772	Oui	Complet avec MAJ	Variable
MONTCHENU	5,423	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
PAILHARES	0,000	Non	Inexistant	
PLATS	7,669	Oui	DSP	
PONT DE L ISERE	30,854	Oui	DSP	
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	5,872	Oui	Complet avec MAJ	Variable
SAINT-DONAT-SUR-L HERBASSE	34,605	Oui	Incomplet	Variable
SAINT-FELICIEN	17,274	Oui	Complet avec MAJ	Variable
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	47,634	Oui	Incomplet	Variable
SAINT-VICTOR	7,948	Oui	Complet avec MAJ	Variable
SECHERAS	7,527	Oui	Incomplet	Classe C
SERVES SUR RHONE	10,405	Oui	DSP	
TAIN L HERMITAGE	62,028	Oui	DSP	
TOURNON SUR RHONE	115,768	Oui	Complet avec MAJ	Variable
VAUDEVANT	0,784	Oui	Incomplet	Classe A
VION	7,274	Oui	Incomplet	Non connue
TOTAL	620,460			
Commune	Linéaire Réseau Eau potable km	Plans sur QGIS	Etat donnée SIG	Précision
MAUVES	10,935	Oui	DSP	
PAILHARES	28,698	Oui	Complet avec MAJ	Classe A
TAIN L HERMITAGE	43,633	Oui	DSP	
TOURNON SUR RHONE	90,619	Oui	Complet avec MAJ	Variable
TOTAL	173,885			

5.5 TRAVAUX DE BRANCHEMENTS

Afin de répondre aux sollicitations des usagers qui ont besoin d'un branchement, l'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE Agglo :

- ✓ étudie la faisabilité en lien avec l'utilisateur,
- ✓ fait chiffrer les travaux par des entreprises référentes,
- ✓ assure le suivi de réalisation des travaux avec l'entreprise choisie,
- ✓ assure le financement des travaux.

EN SYNTHÈSE DES DOSSIERS DE BRANCHEMENTS TRAITÉS PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE EN RÉGIE :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
✚ Nombre de demandes de branchements d'assainissement (uniquement pour le territoire en régie)	85	107
✚ Nombre de demandes de branchements d'eau potable ou d'individualisation de compteurs (territoire en régie)	46	47

17

5.6 FACTURATION DES REDEVANCES

L'Unité Eau et Assainissement d'ARCHE AGGLO a préparé la campagne de facturation 2023 pour 7 communes : Tournon, Pailharès, Arthemonay, Bathernay, Charmes/Herbasse, Margès, Montchenu.

Les autres communes sont facturées par convention, soit par des prestataires privés, soit le Syndicat des Eaux de la Veune.

NOMBRE DE FACTURES EMISES PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
✚ Nombre de factures émises	10 017	10 162

5.7 RELATION AUX USAGERS

Comme évoqué ci-dessus, le service « Administratif et relation aux usagers » est organisé pour répondre aux sollicitations diverses des usagers.

✚ Ligne « eau potable » : 04.75.07.83.63 & Ligne « assainissement » : 04.26.78.57.60.

✚ Accueil au bureau de Tournon et au bureau de Mauves,

✚ Rendez-vous d'un agent technique en clientèle : 2 jours/semaine (Service Eau potable).

5.7.1 APPELS TELEPHONIQUES

EN SYNTHÈSE DES APPELS REÇUS PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2023 :

	LIGNE « EAU POTABLE »	LIGNE « ASSAINISSEMENT »
✚ Nombre d'appels reçus	5 167	1 959
✚ Taux de réponse aux appels	80 %	71 %
✚ Temps de conversation total	156 h 30 m 12s	76 h 29 m 49s
✚ Durée moyenne de conversation	02 m 16s	03 m 15s

La majorité de ces appels concerne des mutations (cf. § 5.7.2.) ou des questions relatives à la facturation.

5.7.2 MUTATIONS D'ABONNEMENTS EAU POTABLE

Pour les contrats d'eau potable gérés par la régie (Tournon-sur-Rhône et Pailharès), le service a procédé aux ouvertures / résiliations d'abonnements d'eau potable suivantes :

EN SYNTHÈSE DES MUTATIONS TRAITÉES PAR L'UNITÉ EAU & ASSAINISSEMENT :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
📌 Nombre d'ouvertures de contrat	604	565
📌 Nombre de résiliations de contrat	521	519

18

5.7.3 LES RECLAMATIONS CLIENTS

Deux indicateurs SISPEA concernent le nombre de réclamations écrites reçues par le service, hors réclamations liées au prix de l'eau. Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées. Les réclamations sont soit techniques (inondations, travaux, odeurs...), soit relatives à la facturation.

TAUX DE RECLAMATION : INDICATEUR DE PERFORMANCE P 155.1 ET P258.1 :

	NOMBRE DE RECLAMATIONS ECRITES REÇUES EN 2023	NOMBRE D'ABONNES 2023	TAUX DE RECLAMATION EN ‰
Service Assainissement (territoire en Régie)	7	17 639 abonnés	Indicateur P258.1 : 0,4 ‰
Service Eau potable (territoire en Régie)	3	6 028 abonnés	Indicateur P155.1 0,5 ‰
Service SPANC	12	6 236 abonnés	1,9 ‰

5.8 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNES EN RÉGIE

LES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT EXPLOITÉES EN RÉGIE :

- ✚ Exploitation de 48 postes de refoulement ou relevage des eaux usées – cf. liste en annexe 3,
- ✚ Exploitation de 33 stations d'épuration pour 17 500 équivalents habitants – cf. liste en annexe 3,
- ✚ Exploitation des réseaux d'assainissement ~ 433 km de réseaux + 23 500 branchements,

5.8.1 NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

DONNEES INSEE 1^{ER} JANVIER 2023 : DATE DE REFERENCE STATISTIQUE INSEE 2021.

✚ Population municipale territoire ARCHE Agglo 58 810 habitants

L'indicateur de performance D101.0 concerne la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'assainissement.

POPULATION DESSERVIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D201.0

Service Assainissement	Nombre d'abonnés 2023	D201.0 Population desservie
Communes en Régie	17 639 ab.	40 570 habitants
Communes en DSP (pour mémoire)	6 186 ab.	14 230 habitants

Nota : il est considéré un ratio de 2,3 personnes par abonné.

5.8.2 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

SYNTHESE DES INTERVENTIONS EN ASTREINTE ASSAINISSEMENT :

Service Assainissement	Nombre interventions 2023	Nombre d'heures en astreinte 2023	Nombre interventions 2022	Nombre d'heures en astreinte 2022
Sorties en astreinte	80 interventions	135 heures	154 interventions	200 heures

SERVICE ASSAINISSEMENT : NOMBRE D'INTERVENTIONS EN ASTREINTE PAR COMMUNE :

Commune	Alarme	DEFAUT	Divers EU	Egout bouché	Total
ARTHEMONAY		1			1
Beaumont Monteux	2		3	1	6
Chanos			1		1
Chantemerle les bles		1			1
Charmes sur l'Herbasse	5				5
La Roche de Glun	1				1
Larnage			1	2	3
MARGES	1				1
Pailharès	1				1
Saint Donat	11	5		1	17
Saint Jean de Muzols	3			1	4
SECHERAS			1		1
Tournon	16	3	7	10	36
Vion				2	2
Total général	40	10	13	17	80

Commentaire : On note une baisse significative des interventions en astreinte, liée à une meilleure maîtrise des infrastructures exploitées par la régie et à la mise en place de procédures.

5.8.3 INTERVENTIONS EN CURAGE

En 2023, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des interventions de curage de réseau (préventif ou curatif) et d'inspections caméra (ITV).

SYNTHESE DES INTERVENTIONS DE CURAGE ASSAINISSEMENT :

Service Assainissement	2023	2022
Quantité de curage curatif	48 désobstructions (16 en astreinte + 32 en journée)	74 désobstructions
Quantité de curage préventif	33 journées	13 journées
Quantité d'inspection réseau	19 ITV	17 ITV

5.8.4 INTERVENTIONS EN CHANTIER

En 2023, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des chantiers en terrassement visant, soit à la création de branchements, soit à la réparation / modifications de défauts mineurs sur réseau.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT REALISES PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT :

Service Assainissement	2023	2022
Nombre d'interventions en chantier de terrassement	31 + 28 mises à la cote ou réparation de tampons	49

20

5.8.5 ENTRETIEN POSTES DE RELEVAGE ET STATIONS D'EPURATION

En 2023, chaque ouvrage fait l'objet à minima d'un passage hebdomadaire de surveillance et d'exploitation courante.

Au-delà de ces passages, ces ouvrages font l'objet de maintenance plus technique à échéance régulière.

5.8.6 BILANS D'AUTOSURVEILLANCE

En 2023, un marché de prestations a été signé avec le SATESE pour le contrôle de l'exploitation des stations d'épuration :

- ✓ Réalisation des bilans 24h réglementaires pour les stations de capacité < 2 000 EH,
- ✓ une visite analyse sur chaque station < 2 000 EH qui n'a pas de bilan 24h obligatoire,
- ✓ audit des dispositifs d'autosurveillance pour les stations et réseaux de capacité > 2 000 EH.

LISTE DES OUVRAGES AYANT FAIT L'OBJET D'UN BILAN D'AUTOSURVEILLANCE EN 2023 :

BILAN 24h < 2 000 EH	AUDIT STEP > 2 000 EH	AUDIT RESEAU > 2 000 EH
Beaumont Monteux Chanos-Curson Chantemerles les Blés Colombier le Vieux_Bargay Etables Saint Victor_Jomard Sécheras Vion	Charmes sur l'Herbasse _ Champos Saint Donat sur l'herbasse Tournon sur Rhône	Tournon sur Rhône

Pour chaque ouvrage, le rapport d'audit est adressé au Service de Police de l'eau qui statue sur la conformité de l'équipement par rapport à la réglementation.

LISTE DES STATIONS D'EPURATION AVEC UNE NON-CONFORMITE REGLEMENTAIRE EN 2023 :

📍 1 ouvrage concerné : Chantemerle les Blés

5.8.7 CAS DES STATIONS D'ÉPURATION DE CAPACITÉ > 2000 EQUIVALENTS HABITANTS

Deux stations d'épuration exploitées en régie ont une capacité de traitement > 2000 EH, ce qui implique une autosurveillance permanente.

- STEP de Champos – 2500 EH
- STEP de St Donat – 7000 EH

Nous présentons ci-après la synthèse des résultats du rapport annuel adressé au service de Police de l'eau.

5.8.7.1 STEP de St Donat

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
1	28/02/2023	14/03/2023	15	Non	Remise en fonctionnement de la sonde redox	Oui, dégradation de la qualité du traitement Mauvais abattement du NH4 (bilan 24h du 04/03/2023)	-
2	17/07/2023	17/07/2023	0.21	Oui	La sonde de niveau du PR entrée a plafonné à 0.773m le 15/07 à 16h (ensablement). Le PR n'a pas démarré car la consigne est à 0.8m. Stockage dans le BO du samedi au lundi 11h, puis déversement pendant 5h	Oui, déversement de temps sec pendant 5h équivalent à 65 m3. Nettoyage du PR puis remise en service de la sonde	Nettoyage du PR tous les 3 mois au lieu de 6 mois + ajout d'une alarme « Pas de démarrage du PR depuis 2h » vers l'astreinte

	2020	2021	2022	2023	Diff. An/An-1 (%)
Pluviométrie (mm)	515	1 054	760.80	1159.40	52 %
Entrée A3 (m ³)	202 256	288 698	253 675	302 379	19 %
Sortie A4 (m ³)	208 280	294 688	269 172	328 952	22 %
Déversoir en tête de station A2 (m ³)	7	4	256	928	263 %
By-pass A5 (m ³)	7 873	20 907	10 973	26388	140 %

L'année 2023 a été marquée par une pluviométrie proche de la normale. Les évènements pluvieux de 2023 sont très localisés et de forte intensité.

Nombre de jours avec déversements	2020	2021	2022	2023
Déversoir en tête de station A2 (m ³)	1	2	6	13
By-pass A5 (m ³)	23	29	12	22

En 2023, les déversements en tête de station (A2) sont les suivants :

Date	Volume A2 (m ³)	Pluviométrie (mm)	Cause du déversement
23/05/2023	97	14.20	Volume jour A3 (1817 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 6 mois (14.20 mm en 30 min) - HCNF
29/05/2023	18	28.40	Volume jour A3 (1091 m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 1-2 ans (28.40 mm en 60 min) - HCNF
12/06/2023	10	66.00	Volume jour A3 (1038m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 5 ans (66 mm en 240 min) - HCNF

22/06/2023	21	23.20	Volume jour A3 (1442 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie annuelle (23.20 mm en 60 min) - HCNF
29/07/2023	15	16.00	Volume jour A3 (1058m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie annuelle (16 mm en 18 min) - HCNF
25/08/2023	27	56.00	Volume jour A3 (920 m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 30 ans (56 mm en 60 min) - HCNF
26/08/2023	84	33.20	Volume jour A3 (2769 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 2-5 ans (33.20 mm en 60 min) – HCNF
18/09/2023	368	94.60	Volume jour A3 (1688 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 30 ans (94.6 mm en 180 min) – HCNF
19/10/2023	50	37.40	Volume jour A3 (2527 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 3 mois (37.4 mm en 565 min) – HCNF
20/10/2023	36	71.40	Volume jour A3 (2151 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 2 ans (71.4 mm en 565 min) – HCNF
23/10/2023	19	27.80	Volume jour A3 (989 m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 6 mois (27.80 mm en 120 min) – HCNF
02/11/2023	150	33.00	Volume jour A3 (1951m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 2-5 ans (33 mm en 60 min) – HCNF
31/12/2023	33	7.40	Volume jour A3 (1092 m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) – Déversement suite à l'arrêt du bassin d'orage pour maintenance

HCNF : hors conditions normales de fonctionnement. Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé en entrée de station d'épuration (A3) et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

En 2023, les déversements du by-pass (A5) sont les suivants :

Date	Volume A5 (m ³)	Pluviométrie (mm)	Cause du déversement
29/05/2023	308	28.40	Volume jour A3 (1091 m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 1-2 ans (28.40 mm en 60 min) - HCNF
12/06/2023	1633	66.00	Volume jour A3 (1038m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 5 ans (66 mm en 240 min) - HCNF
13/06/2023	97	5.60	Volume jour A3 (2222 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie mensuelle (5.60 mm en 12 min) + ressuyage - HCNF
22/06/2023	165	23.20	Volume jour A3 (1442 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie annuelle (23.20 mm en 60 min) - HCNF
17/07/2023	65	0.0	Volume jour A3 (983 m³/j) - déversements de temps sec – fiche NC produite
25/08/2023	825	56.00	Volume jour A3 (920 m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 30 ans (56 mm en 60 min) - HCNF
26/08/2023	206	33.20	Volume jour A3 (2769 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 2-5 ans (33.20 mm en 60 min) + ressuyage – HCNF
27/08/2023	1165	15.80	Volume jour A3 (2421 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 3 mois (15.80mm en 60 min) + ressuyage - HCNF
18/09/2023	4983	94.60	Volume jour A3 (1688 m³/j) > PC95 (1379 m³/j) - Pluie 30 ans (94.6 mm en 180 min) – HCNF
21/09/2023	659	35.00	Volume jour A3 (1365 m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 1 an (35 mm en 90 min) – HCNF

22/09/2023	171	14.00	Volume jour A3 (1680 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie 3 mois (14 mm en 60 min) + ressuyage – HCNF
23/09/2023	96	3.80	Volume jour A3 (1471 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie hebdomadaire (3.8 mm en 60 min) + ressuyage – HCNF
18/10/2023	298	29.60	Volume jour A3 (914 m3/j) < PC95 (1379 m3/j) – Pluie 3 mois (29.60 mm en 500 min) - HCNF
19/10/2023	3258	37.40	Volume jour A3 (2527 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie 3 mois (37.4 mm en 565 min) – HCNF
20/10/2023	4414	71.40	Volume jour A3 (2151 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie 2 ans (71.4 mm en 565 min) – HCNF
23/10/2023	147	27.80	Volume jour A3 (989 m ³ /j) < PC95 (1379 m ³ /j) - Pluie 6 mois (27.80 mm en 120 min) – HCNF
24/10/2023	452	13.00	Volume jour A3 (2465 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie 2 semaines (13 mm en 480 min) + ressuyage- HCNF
30/10/2023	1205	35.00	Volume jour A3 (1494 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie annuelle (35 mm en 180 min) - HCNF
02/11/2023	740	33.00	Volume jour A3 (1951m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie 2-5 ans (33 mm en 60 min) – HCNF
30/11/2023	427	30.20	Volume jour A3 (2310 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie 3 mois (30.20 mm en 400 min) - HCNF
01/12/2023	4848	56.00	Volume jour A3 (1961 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie 6 mois (56 mm en 1020 min) + ressuyage - HCNF
02/12/2023	226	4.40	Volume jour A3 (1966 m3/j) > PC95 (1379 m3/j) - Pluie hebdomadaire (4.4 mm en 120 min) + ressuyage - HCNF

HCNF : hors conditions normales de fonctionnement. Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé en entrée de station d'épuration (A3) et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

		MES	DCO	DBO5	NGE	NTK	N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT							
		Rendement (%)	Concentration totale (mg/l)	Rendement (%)	Concentration totale (mg/l)	Rendement (%)	Concentration totale (mg/l)	Concentration totale (mg/l)	Concentration totale (mg/l)	Rendement (%)	Concentration totale (mg/l)						
Débit journalier de référence (m3/j)		1970															
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		349.62															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12						
	Nombre de mesures réalisées	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12						
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98.55	4.13	96.30	19.67	98.76	3.08	92.18	4.42	93.35	3.83	94.11	2.34	0.05	0.85	89.51	0.66
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12						
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98.55	4.13	96.30	19.67	98.76	3.08	92.18	4.42	93.35	3.83	94.11	2.34	0.05	0.85	89.51	0.66
	Valeur réductrice (1)	85	250	30	30	20						4					
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductrice	0	0	0	0	0						0					
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	80	110	80	25	70	15	75	10	90	7			80	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2					
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0	0	0	0	0	1	1				0					
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																	

Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	CONFORME									

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Boues		Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			60.75 TMS
Boues apportées (point S5)	Origine		
	Total		60.75 TMS
Boues évacuées (points S6 et S17)			0

24

Aucune valeur de boues évacuées, car les boues sont stockées dans les lits de séchage plantés de roseaux.

5.8.7.2 STEP de Champos

Localisation	Nature des travaux ou intervention
Armoire électrique	Installation du réarmement automatique en cas de microcoupure EDF (01/02/2023)
PR entrée	Remise en état de la pompe 1 du poste d'entrée (02/03/2023)
Bassin d'orage	Remise en service de la pompe de restitution (07/03/2023)
Bassin d'aération	Remplacement des 76 diffuseurs fines bulles des 3 rampes d'aération (30/05/2023)
Supervision	Rapatriement de la STEU de Champos sur la supervision Topkapi (14/09/2023)

	2020	2021	2022	2023	Diff. An/An-1 (%)
Pluviométrie (mm)	780	1 155	795	959.45	21 %
Entrée A3 (m ³)	78 915	98 040	88 486	95 630	8 %
Sortie A4 (m ³)	80 187	97 457	91 174	98 076	8 %
Déversoir en tête de station A2 (m ³)	497	1 665	382	2 432	527 %
By-pass A5 (m ³)	368	1 595	844	0	-100 %

L'année 2023 a été marquée par une pluviométrie proche de la normale. Les événements pluvieux de 2023 sont très localisés et de forte intensité.

Nombre de jours avec déversements	2020	2021	2022	2023
Déversoir en tête de station A2 (m ³)	17	13	6	13
By-pass A5 (m ³)	35	33	22	0

En 2023, les déversements en tête de station (A2) sont les suivants :

Date	Volume A2 (m ³)	Pluviométrie (mm)	Cause du déversement
13/05/2023	83	22.00	Volume jour A3 (630 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 3 mois (22 mm en 180 min) - HCNF
18/09/2023	168	111.97	Volume jour A3 (684 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) – 2événements pluvieux : De 6h20 à 9h20 – pluie de 5 ans (61.97 mm en 180 min) ; De 12h à 15h – pluie de 2 ans (50 mm en 180 min) - HCNF
22/09/2023	15	11.17	Volume jour A3 (646 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 3 mois (11.17 mm en 30 min) - HCNF
19/10/2023	223	38.34	Volume jour A3 (780 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 6 mois (38.34 mm en 360 min) - HCNF
20/10/2023	269	73.38	Volume jour A3 (761 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 2 ans (73.38 mm en 490 min) - HCNF
24/10/2023	54	11.17	Volume jour A3 (812 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 1 mois (11.17 mm en 195 min) - HCNF
02/11/2023	185	26.41	Volume jour A3 (724 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 3 mois (26.41 mm en 195 min) - HCNF
03/11/2023	22	1.78	Volume jour A3 (773 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie hebdo (1.78 mm en 60 min) - HCNF
04/11/2023	263	9.39	Volume jour A3 (616 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 2 semaines (9.39 mm en 180 min) - HCNF
30/11/2023	326	26.41	Volume jour A3 (745 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 1 mois (26.41 mm en 1440 min) - HCNF
01/12/2023	421	46.97	Volume jour A3 (918 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 3 mois (46.97 mm en 1440 min) - HCNF
02/12/2023	269	3.81	Volume jour A3 (862 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie hebdo (3.81 mm en 180 min) - HCNF
08/12/2023	134	15.49	Volume jour A3 (586 m³/j) > Débit de référence (525 m³/j) - Pluie 2 semaines (15.49 mm en 490 min) - HCNF

HCNF : hors conditions normales de fonctionnement. Les conditions normales de fonctionnement sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé en entrée de station d'épuration (A3) et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

Nous vous proposons, dès l'année 2024, de réaliser une fiche de non-conformité à chaque déversement des points A2 et A5 lorsque le débit de référence n'est pas atteint afin de vous donner toutes les données nécessaire (débit horaire + volume stocké + caractérisation de la pluie) pour valider ou non le HCNF de la station. Nous attendons une réponse de votre part afin de valider ou non ce HCNF.

		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT		
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	
Débit journalier de référence (m3/j)		525															
Charge brute de pollution organique (Kg DBO5/j)		82.05															
Ensemble des	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98.49	3.9	96.90	16.4	98.60	3.0	93.05	4.5	96.76	2.1	1.3	0.03	3.27	45.55	4.2	
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		12		12		12	12	12	12		
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98.49	3.9	96.90	16.4	98.60	3.0	93.05	4.5	96.76	2.1	1.3	0.03	3.27	45.55	4.2	
	Valeur réhibitoire (1)		85		250		50										
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0											
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25	70	20		15	10					2 kg/j
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		2		2		2			2		
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		0			0		
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui				Oui		
Conformité global selon l'exploitant (O/N) :		CONFORME															

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 22 juin 2007. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement. (*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 22/06/2007.

Boues		Quantité annuelle brute (Tonnes)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			19.43
Boues apportées (point S5)	Origine		
	Total		
Boues évacuées (points S6 et S17) vers compostage			11.64

5.9 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CAS DES COMMUNES EN DSP

Pour mémoire, le délégataire a remis pour chaque service, un RAD (Rapport Annuel du Déléguataire) reprenant l'activité 2023 liée à l'exploitation des réseaux et ouvrages.

Les tableaux ci-après présentent l'extraction de quelques données issues des RAD 2023.

SYNTHESE DE DONNEES ASSAINISSEMENT ISSUE DES RAD 2023 :

Commune	Nombre d'abonnés	Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale	Conformité performances des ouvrages d'épuration	Charge entrante sur la station d'épuration	Quantité de boues évacuées
Erôme	371		NR	6 kg DBO5	0,30 t de MS
Mauves	630		Conforme	43 kg DBO5	7,98 t de MS
Plats	255		Conforme	NR	2,4 t de MS
Pont de l'Isère	1 442		Conforme		
Serves / Rhône	306		Conforme	13 kg DBO5	3,85 t de MS
Tain l'Hermitage	3 182		Non conforme	574 kg DBO5	84,1 t de MS
Tournon (STEP)			Conforme	954 kg DBO5	207,6 t de MS
TOTAL	6 186	Moy. : pts		1590 kg DBO5	306,2 t de MS

Pour rappel la population desservie par un système d'assainissement en DSP est de 14 230 habitants.

5.10 SERVICE EAU POTABLE – COMMUNES EN REGIE

LES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE EXPLOITEES EN REGIE :

- ✚ Surveillance de 3 ressources d'eau potable pour 662 000 m³ produits,
- ✚ Exploitation / surveillance de 11 réservoirs d'eau potable (~ 3700 m³ de stockage),
- ✚ Exploitation de 6 stations de pompage + 4 surpresseurs en eau potable,
- ✚ Exploitation des réseaux d'eau potable 175 km de réseaux + 6 028 branchements.

5.10.1 NOMBRE D'ABONNES ET POPULATION DESSERVIE

DONNEES INSEE 1^{ER} JANVIER 2023 : DATE DE REFERENCE STATISTIQUE INSEE 2021.

✚ Population municipale territoire ARCHE Agglo 58 810 habitants

28

L'indicateur de performance D101.0 concerne la **population permanente et saisonnière desservie** par le réseau d'eau potable.

POPULATION DESSERVIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D101.0

Unité de distribution	Nombre d'abonnés 2023	D101.0 Population desservie
Tournon sur Rhône	5 831 ab.	13 220 habitants
Pailharès	197 ab	430 habitants
Communes en DSP (pour mémoire)	3 892 ab	8 770 habitants

Nota : il est considéré un ratio de 2,3 personnes par abonné.

5.10.2 PRODUCTION D'EAU POTABLE

TOURNON-SUR-RHONE

L'eau est prélevée sur le site protégé de l'Observance, par la station du stade, disposant d'un puits de 10 mètres de profondeur (puits de l'Observance).

La nappe phréatique exploitée, est alimentée par le bassin versant du Doux, en limite de la confluence avec le Rhône.

Les périmètres de protection sont instaurés depuis la Déclaration d'Utilité Publique du 13 juillet 1984.

Afin de mettre à jour l'arrêté préfectoral du 13/07/1984, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un nouvel arrêté préfectoral a été délivré le 22 septembre 2010.

PAILHARES

Captage de la Seigne (2002) – au niveau du Col du Buisson. Ce captage est autorisé par Arrêté de 2006. La source était donnée pour un étiage de ~ 1,6 m³/h.

Captage de Baud (1972) < 43 m³/jour, situé au-dessus du village. Ce captage est autorisé par Arrêté de 2006.

SYNTHESE DES VOLUMES PRODUITS :

Captage	Volume prélevé en 2023	Volume prélevé en 2022
Tournon - Observance	650 099 m³	746 069 m ³
Pailhares – La Seigne	11 762 m³	12 843 m ³
Pailhares - Baud		

Commentaire : on note une baisse des ventes d'eau en 2023, par ailleurs le travail réalisé sur la recherche de fuite a permis de diminuer significativement les volumes d'eau prélevés à TOURNON (Observance).

TOURNON – PLATEAU DE PIERRE - COMPARAISON DES VOLUMES VENDUS AUX IRRIGANTS :

Volume	en 2023	en 2022
Volumes vendus aux irrigants	30 131 m³	55 460 m ³

5.10.3 VOLUMES D'EAU ACHETES EN GROS
VOLUME ANNUEL D'ACHAT D'EAU :

Point d'achat en gros	Volume acheté en 2023	Volume acheté en 2022
Tournon – Secours Ville	0 m³	0 m ³
Tournon – Plateau de Pierre	0 m³	0 m ³
Pailharès (transport citernes depuis CANCE DOUX ST FELICIEN)	70 m³	60 m ³

29

Sur Tournon, il existe deux interconnexions avec le Syndicat Cance Doux.

Pas de maillage existant sur le réseau de Pailharès pour un secours ou un achat d'eau.

5.10.4 VOLUMES COMPTABILISES ET VENDUS

Les données concernent la période de consommation 2023, comprise entre les deux dates médianes des campagnes de relève 2022 et 2023 :

- ✓ Tournon : d'octobre 2022 à octobre 2023 (facturation fin décembre 2023),
- ✓ Pailharès : de septembre 2022 à septembre 2023 (facturation en novembre 2023).

SYNTHESE DES VOLUMES ANNUELS COMPTABILISES ET VENDUS :

Unité de distribution	Volumes comptabilisés 2023	Volumes comptabilisés 2022
Tournon sur Rhône	577 414 m³	600 972 m ³
Pailharès	8 304 m³	9 154 m ³

Commentaire : diminution sensible des consommations (- 4 %) entre 2022 et 2023

5.10.5 VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

Ces volumes sont estimés. Ils correspondent aux volumes liés aux lavages de réservoirs, rinçage de canalisations, essais poteaux incendie... Ces volumes sont pris en compte dans le calcul du rendement des réseaux (cf. § suivant)

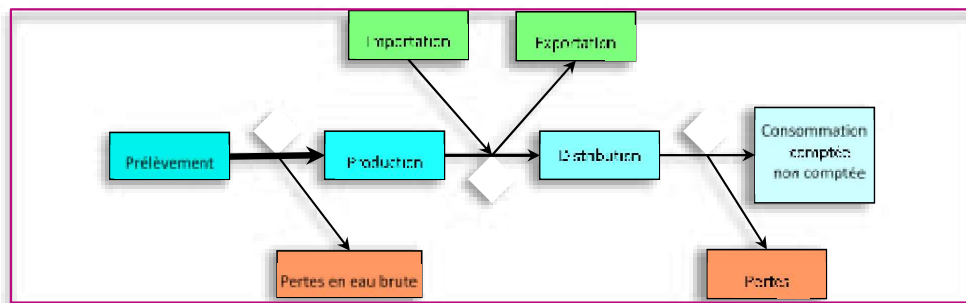
ESTIMATION DES VOLUMES CONSOMMES AUTORISES NON COMPTES

Unité de distribution	Volumes non comptés 2023	Volumes non comptés 2022
Tournon sur Rhône	9 172 m³	7 000 m ³
Pailharès	40 m³	0 m ³

5.10.6 CALCUL DES PERTES ET DES RENDEMENTS DES RESEAUX

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement définit précisément trois indicateurs qualifiant le rendement du réseau de distribution :

- ✓ le rendement du réseau de distribution,
- ✓ l'indice linéaire des volumes non comptés,
- ✓ l'indice linéaire de pertes en réseaux.



RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION :

Cet indicateur représente le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) + le volume non compté utilisé pour la gestion du service et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

RENDEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE : INDICATEUR DE PERFORMANCE D104.3

Unité de distribution	Rendement net 2023	Rendement net 2022
Tournon sur Rhône	90,2 %	81,5 %
Pailharès	76 %	82,0 %

De nombreuses campagnes de recherche de fuite ont eu lieu sur Tournon en 2023, ce qui explique l'amélioration du rendement.

INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES :

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur de canalisation, la somme des pertes par fuites et des volumes consommés sur le réseau qui ne font pas l'objet d'un comptage.

INDICE LINEAIRE DE VOLUMES NON COMPTES : INDICATEUR DE PERFORMANCE P105.3

Unité de distribution	Indice de volumes non comptés 2023	Indice de volumes non comptés 2022
Tournon sur Rhône	2,2 m³/km/jour	4,75 m³/km/jour
Pailharès	0,28 m³/km/jour	0,22 m³/km/jour

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU :

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU : INDICATEUR DE PERFORMANCE D106.3

Unité de distribution	Indice de pertes 2023	Indice de pertes 2022
Tournon sur Rhône	1,9 m³/km/jour	4,5 m³/km/jour
Pailharès	0,27 m³/km/jour	0,22 m³/km/jour

5.10.7 QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Le contrôle réglementaire de la qualité de l'eau potable est assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui réalise des analyses tout au long de l'année.

En complément, le service assure également un contrôle régulier de la qualité des eaux, appelé « autocontrôle ».

La présence de ces paramètres à des concentrations supérieures aux limites définies par la réglementation, peut constituer un danger pour la santé du consommateur.

5.10.7.1 Taux de conformité des paramètres microbiologiques

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine.

31

TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P101.1

Unité de distribution	Nombre de prélèvements effectués en 2023	Nb de prélèvements conformes	P101.1 Taux de conformité Microbiologie
Tournon sur Rhône	19	19	100 %
Pailharès	11	11	100 %

5.10.7.2 Taux de conformité des paramètres physico-chimiques

Cet indicateur définit le taux de conformité des paramètres permettant d'évaluer la qualité physico-chimique de l'eau destinée à la consommation humaine.

TAUX DE CONFORMITE MICROBIOLOGIE : INDICATEUR DE PERFORMANCE P102.1

Unité de distribution	Nombre de prélèvements effectués en 2023	Nb de prélèvements conformes	P102.1 Taux conformité Physico-chimie
Tournon sur Rhône	23	23	100 %
Pailharès	11	11	100 %

5.10.7.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource

Cet indicateur fourni par l'A.R.S. donne, en %, le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource.

INDICE DE PROTECTION DE LA RESSOURCE : INDICATEUR DE PERFORMANCE VP193

Unité de distribution	VP193 Indice de protection de la ressource
Tournon sur Rhône -Observance	80 %
Pailharès – Baud	80 %
Pailhares – La Saigne	80 %

5.10.8 INTERVENTIONS EN ASTREINTE

SYNTHESE DES INTERVENTIONS EN ASTREINTE EAU POTABLE :

Service Eau potable	Nombre interventions 2023	Nombre d'heures d'astreinte 2023	Nombre interventions 2022	Nombre d'heures d'astreinte 2022
Tournon sur Rhône	53 interventions	71 heures	82 interventions	141 heures
Pailharès	13 interventions	36 heures	19 interventions	36 heures
Total Régie Eau	66 interventions	107 heures	101 interventions	177 heures

Type intervention	Pailharès	Tournon	Total
Alarme		22	22
DEFAULT	7	5	12
Divers AEP	6	17	23
Entretien réservoir		2	2
Fuite avant cpt		4	4
Fuite privative		1	1
Problème robinet		2	2
Total général	13	53	66

Commentaire : On note une baisse significative des interventions en astreinte, liée à une meilleure maîtrise des infrastructures exploitées par la régie et à la mise en place de procédures.

32

5.10.9 RELEVES DE COMPTEURS

SYNTHESE DES INTERVENTIONS POUR LES RELEVES DE COMPTEURS :

Service Eau potable	2023	2022
Nombre de jours de relèves de compteurs	99	105

5.10.10 INTERVENTIONS EN CHANTIER

En 2023, l'équipe d'exploitation est intervenue pour des chantiers en terrassement visant, soit à la création de branchements, soit à la réparation de fuites.

SYNTHESE DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT REALISES PAR LE SERVICE EAU POTABLE :

Service Eau potable	2023	2022
Nombre d'interventions en chantier de terrassement	17 + 11 Mises à la côte / reprises de bouche à clé	20

5.10.11 INTERVENTIONS COURANTES EAU POTABLE

En 2023, chaque ouvrage fait l'objet à minima d'un passage hebdomadaire de surveillance et d'exploitation courante.

5.11 SERVICE EAU POTABLE – CAS DES COMMUNES EN DSP

Pour mémoire, le délégataire a remis pour chaque service, un RAD (Rapport Annuel du Déléguataire) reprenant l'activité 2023 liée à l'exploitation des réseaux et ouvrages.

Les tableaux ci-après présentent l'extraction de quelques données issues des RAD 2023.

SYNTHESE DE DONNEES EAU POTABLE ISSUE DES RAD 2023 :

Commune	Nombre d'abonnés	Volumes mis en distribution	Volumes comptés	Indice des volumes non comptés	Rendement du réseau
Mauves	655	59 596 m ³	51 237 m ³	2,09 m ³ /km/j	87,7 %
Tain l'Hermitage	3 237	549 891 m ³	414 972 m ³	8,47 m ³ /km/j	77,9 %
TOTAL	3 892				

Les paramètres microbiologiques et physicochimiques sont à 100 % de conformité sur l'année 2023.

5.12 SUIVI DE L'ACTIVITE SPANC

Le SPANC contrôle les installations d'assainissement non collectif sur le territoire d'ARCHE Agglo ; il assiste les abonnés dans leurs démarches :

- ✓ Conception d'un projet de nouvelle installation,
- ✓ Réhabilitation de filière,
- ✓ Entretien de filière.

Le SPANC réalise également les diagnostics périodiques des installations existantes afin de vérifier le bon fonctionnement et l'entretien des filières d'assainissement autonome.

NOMBRE D'INSTALLATIONS RECENSEES PAR COMMUNE EN 2023 :

ARLEBOSC	192
ARTHEMONAY	165
BATHERNAY	88
BEAUMONT-MONTEUX	178
BOUCIEU-LE-ROI	91
BOZAS	164
BREN	128
CHANOS-CURSON	124
CHANTEMERLE-LES-BLES	176
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	144
CHAVANNES	59
CHEMINAS	128
COLOMBIER-LE-JEUNE	175
COLOMBIER-LE-VIEUX	219
CROZES-HERMITAGE	96
EROME	80
ETABLES	124
GERVANS	16
GLUN	32
LA ROCHE-DE-GLUN	260
LARNAGE	125
LEMPES	117
MARGES	231
MARSAZ	164
MAUVES	35
MERCUROL-VEAUNES	533
MONTCHENU	195
PAILHARES	171
PLATS	128
PONT-DE-L'ISERE	118
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	249
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	346
SAINT-FELICIEN	247
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	87
SAINT-VICTOR	333
SECHERAS	95
SERVES-SUR-RHONE	40
TAIN-L'HERMITAGE	33
TOURNON-SUR-RHONE	170
VAUDEVANT	101
VION	77
(vide)	2
Total général	6236

En 2022, le nombre total d'installation était de 6 184.

Nous présentons, ci-après, le nombre de contrôles réalisés en 2023, tout type de contrôle confondu.
On recense en 2023, 2,5 ETP sur l'activité SPANC.

NOMBRE DE CONTROLES REALISES PAR COMMUNE EN 2023 :

ARLEBOSC	11
ARTHEMONAY	9
BATHERNAY	9
BEAUMONT-MONTEUX	46
BOUCIEU-LE-ROI	12
BOZAS	10
BREN	10
CHANOS-CURSON	39
CHANTEMERLE-LES-BLES	20
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	6
CHAVANNES	18
CHEMINAS	5
COLOMBIER-LE-JEUNE	14
COLOMBIER-LE-VIEUX	115
CROZES-HERMITAGE	23
EROME	12
ETABLES	4
GERVANS	
GLUN	4
LA ROCHE-DE-GLUN	39
LARNAGE	18
LEMPS	10
MARGES	19
MARSAZ	24
MAUVES	4
MERCUROL-VEAUNES	53
MONTCHENU	14
PAILHARES	14
PLATS	13
PONT-DE-L'ISERE	17
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	45
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	21
SAINT-FELICIEN	10
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	14
SAINT-VICTOR	74
SECHERAS	6
SERVES-SUR-RHONE	9
TAIN-L'HERMITAGE	10
TOURNON-SUR-RHONE	23
VAUDEVANT	6
VION	9
(vide)	
Total général	819

En 2022, le nombre total de contrôles réalisés était de 559.

6. ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS : EXERCICE 2023

6.1 MONTAGE DES BUDGETS

Par délibération du 16 novembre 2022, ARCHE Agglo a décidé de fusionner les budgets Régie et DSP pour maintenir deux budgets à compter du 1er janvier 2023 : Eau potable et Assainissement collectif.

A partir de 2023, l'Unité Eau et Assainissement doit donc préparer et exécuter 3 budgets annexes, dit « autonomes ».

- **Budget Assainissement** : fusion des budgets Régie et Autorité de gestion (DSP),
- **Budget Eau potable** : fusion des budgets Régie et Autorité de gestion (DSP),
- **Budget SPANC**.

Le financement d'un service public par un système de redevance implique d'équilibrer le budget en recettes et en dépenses et de spécialiser le budget du service. Les recettes générées pour l'activité devant en couvrir les dépenses. **C'est un SPIC (Service Public à Caractère Industriel et Commercial).**

36

6.2 PRESENTATION DES BUDGETS ET DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

6.2.1 EAU POTABLE

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2023	3 789 600,00 €	3 789 600,00 €	1 876 997,00 €	1 876 997,00 €	5 666 597,00 €	5 666 597,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	25 000,00 €	25 000,00 €	- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
Résultats reportés de n-1		1 519 457,94 €		112 892,13 €		1 632 350,07 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	2 330 294,20 €	2 066 949,54 €	899 595,11 €	367 202,63 €	3 229 889,31 €	2 434 152,17 €
Solde de l'Exercice 2023	263 344,66 €		532 392,48 €		795 737,14 €	
Résultats de clôture cumulés		1 256 113,28 €	419 500,35 €			836 612,93 €

6.2.2 ASSAINISSEMENT REGIE INTERCOMMUNALE

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2023	5 203 950,00 €	5 203 950,00 €	3 760 590,00 €	3 760 590,00 €	8 964 540,00 €	8 964 540,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	- €	- €	40 371,00 €	40 371,00 €	40 371,00 €	40 371,00 €
Résultats reportés de n-1		1 235 076,33 €		444 736,29 €		1 679 812,62 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	3 928 818,54 €	3 808 424,14 €	2 158 968,31 €	1 992 944,30 €	6 087 786,85 €	5 801 368,44 €
Solde de l'Exercice 2023	120 394,40 €		166 024,01 €		286 418,41 €	
Résultats de clôture cumulé		1 114 681,93 €	278 712,28 €			1 393 394,21 €

6.2.3 SPANC

	Section d'exploitation		Section d'investissement		Vue d'ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget primitif 2023	272 747,00 €	272 747,00 €	50 200,00 €	50 200,00 €	322 947,00 €	322 947,00 €
BP + DM & Budget supplémentaires	6 047,00 €	6 047,00 €			6 047,00 €	6 047,00 €
Résultats reportés de n-1	40 613,45 €			39 801,15 €	40 613,45 €	39 801,15 €
Réalisé sur l'exercice (Compte adm.)	206 295,10 €	246 908,55 €	- €	- €	206 295,10 €	246 908,55 €
Solde de l'Exercice 2023	- €	40 613,45 €	- €	- €	- €	40 613,45 €
Résultat de clôture	- €	- €	- €	39 801,15 €		39 801,15 €

6.3 EPARGNE BRUTE ANNUELLE PAR BUDGET

Il s'agit de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, de la section de Fonctionnement (exploitation) pour chaque service.

L'épargne brute (ou autofinancement) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement, utilisable pour financer les opérations d'investissements (remboursement du capital de la dette, dépenses nouvelles d'équipement).

Cette donnée inclut les charges et produits exceptionnels + charges financières (intérêt d'emprunt).

6.3.1 SERVICE EAU POTABLE

Calcul Epargne issu des comptes administratifs

Exercice 2023	Recettes - Dépenses réelles	dont reversements au budget Assainissement
Recettes réelles (Fonctionnement)	2 016 515,92 €	767 087,78 €
Dépenses réelles (Fonctionnement)	2 106 570,58 €	1 167 123,40 €
Epargne brute Service Eau potable	- 90 054,66 €	

Ce résultat comptable est faussé de 400 035 € suite à un problème d'écriture du mandat de reversement entre budgets Eau potable et Assainissement en 2022. **Nous avons donc sur le budget « eau potable » une épargne brute exceptionnellement diminuée (- 400 035 €).** Pour mémoire, le résultat de 2022 était exceptionnellement augmenté de + 400 035 €. L'équilibre se fait sur les deux exercices.

Nous proposons de corriger les valeurs pour une meilleure appréhension des données.

Exercice 2023 - Hors Flux de reversements au budget Assainissement	Recettes - Dépenses réelles	dont redevances "factures d'eau"	dont recettes liées au transfert d'excédents communaux
Recettes réelles (Fonctionnement)	1 249 428,14 €	862 725,43 €	16 387,62 €
Dépenses réelles (Fonctionnement)	939 447,18 €		
Epargne brute Service Eau potable	309 980,96 €		

6.3.2 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2023	Recettes - Dépenses réelles	dont redevances "factures d'eau"	dont recettes liées au transfert d'excédents communaux
Recettes réelles (Fonctionnement)	3 323 563,68 €	2 520 549,13 €	36 184,86 €
Dépenses réelles (Fonctionnement)	2 310 106,31 €		
Epargne brute Service assainissement collectif	1 013 457,37 €		

6.3.3 SERVICE SPANC

Exercice 2023	Recettes - Dépenses réelles
Recettes réelles (Fonctionnement)	246 908,55 €
Dépenses réelles (Fonctionnement)	206 295,10 €
Epargne brute SPANC	40 613,45 €


6.4 ETAT DE LA DETTE PAR BUDGET

6.4.1 SERVICE EAU POTABLE

Exercice 2023	Capital de la dette au 31/12/N	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Montant emprunté
Budget Eau potable Régie intercommunale	2 232 265,03 €	229 729,30 €	77 848,30 €	- €
Budget Eau potable Autorité de gestion	42 758,23 €	5 405,16 €	1 783,98 €	- €
Etat de la dette : service Eau potable	2 275 023,26 €	235 134,46 €	79 632,28 €	- €

Durée d'extinction de la dette : cet indicateur présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – BUDGETS EAU POTABLE - EXERCICE 2023 :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
 Indicateur de performance D153.2 : Durée d'extinction de la dette	7,3 ans	4,9 ans (*)

(*) Valeur corrigée : pour rappel, le résultat comptable était faussé de 400 035 € suite à un problème d'écriture du mandat de reversement entre budgets Eau potable et Assainissement.

L'indicateur « Durée d'extinction de la dette » se dégrade entre les deux exercices. Cela est due essentiellement à une dégradation de l'épargne brute (baisse légère des recettes et hausse sensible des dépenses liées en partie à l'inflation).


38

6.4.2 SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exercice 2023	Capital de la dette au 31/12/N	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Montant emprunté
Budget Assainissement Régie intercommunale	6 837 299,72 €	563 636,22 €	219 781,31 €	- €
Budget Assainissement Autorité de gestion	319 217,98 €	23 330,37 €	11 973,40 €	- €
Etat de la dette : service Assainissement Collectif	7 156 517,70 €	586 966,59 €	231 754,71 €	- €

Durée d'extinction de la dette : cet indicateur présente la durée théorique de remboursement de la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'épargne brute.

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – BUDGETS ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2023 :

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
 Indicateur de performance D256.2 : Durée d'extinction de la dette	7,1 ans	6,8 ans

6.4.3 SERVICE SPANC

Pas de dette.

6.5 MONTANT DES IMPAYES

L'un des indicateurs financiers concerne le montant restant impayés au 31/12/2023 (en €TTC) sur les factures d'eau ou d'assainissement émises sur l'exercice précédent (2022).

Nous nous sommes rapprochés des services du Trésor public pour calculer cet indicateur.

Nous avons pu calculer cet indicateur par budget et non par service (le budget « eau potable » inclut une part des redevances « assainissement » qui sont reversées en fin d'exercice via une écriture comptable).

MONTANT DES IMPAYES SUR EXERCICE PRECEDENT – PAR BUDGET :

Exercice 2023	Budget Eau potable Régie	Budget Assainissement Régie	SPANC
Factures d'eau ou d'assainissement émises en € TTC :	1 957 157,32 €	873 101,25 €	74 460,00 €
Montants des impayés au 31/12/2023 sur exercice 2022	130 697,99 €	40 528,90 €	6 800,00 €
Taux d'impayés sur l'exercice	6,7%	4,6%	9,1%

39

6.6 INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023

Nous présentons ci-dessous les dépenses d'investissements mandatées sur l'exercice 2023.

6.6.1 SERVICE EAU POTABLE

Commune	Nature de l'opération	Commentaire	Linéaire de réseau renouvelé sur l'exercice 2023	Montant mandaté sur l'exercice 2023
ARCHE Agglo	Acquisition matériel	Achat véhicule+compresseur+EPI véhicules		11 725,33 €
Pailharès	Etude Schéma directeur d'eau potable			12 167,00 €
Pailharès	Travaux Création by-pass réservoir de Baud			11 093,00 €
Pailharès	Mise à niveau Télégestion	Pose compteurs et sondes de niveau		47 952,00 €
Mauves	Travaux renouvellement réseau d'eau - Rue des Condomines	Etudes préalables / Moe		5 836,90 €
Tain l'Hermitage	Travaux AEP Gabriel Péri	Etudes préalables / Moe		2 640,00 €
Tain l'Hermitage	Travaux renouvellement réseau d'eau - Route de Larnage et Rond point Pinard		417 ml de Fonte Ø 60 mm à 250 mm	220 148,35 €
Tain l'Hermitage	Etude préliminaire procédure DUP AEP captage près vert	Etudes		1 800,00 €
Tournon-sur-Rhône	Renouvellement réseau d'eau potable Amiante Ciment	Trigano+chemin du Marquis+Rue Valentine	406 ml de Fonte Ø 200 mm & 100 mm	156 664,02 €
Tournon-sur-Rhône	Sectorisation réseau Eau Potable	Etudes préalables / Moe		20 028,40 €
Tournon-sur-Rhône	Extension/branchement d'eau potable	Chemin des conches		25 902,10 €
Tournon-sur-Rhône	Modification réseau Route de Lamastre (fuite face ZA) / PI Chemin du Repos / ZA Cornihac			30 176,56 €
Tournon-sur-Rhône	Renouvellement réseau Eau potable	Rue du Lycée		22 393,62 €
Tournon-sur-Rhône	Travaux réservoir Montchal			8 170,84 €
Tournon-sur-Rhône	Remplacement transformateur station de pompage du stade	ENEDIS+GOJON		15 297,20 €
			826 ml renouvelés	591 995,32 €

Commentaire : en 2023, le renouvellement de réseau d'eau potable concerne ~ 800 ml de canalisations, **soit 0,4 % du linéaire de réseau d'eau potable**. Ce taux est inférieur aux préconisations de gestion patrimoniale des réseaux, les élus avaient souhaité un taux de renouvellement à 2 % lors de l'étude du transfert de compétence (fixation du niveau de service).

6.6.2 SERVICE ASSAINISSEMENT

Commune	Nature de l'opération	Commentaire	Linéaire de réseau renouvelé sur l'exercice 2023	Montant mandaté sur l'exercice 2023
ARCHE Agglo	Acquisition Matériel de service Exploitation	Equipements et logiciel service Exploitation		14 784,29 €
ARCHE Agglo		Logiciel (Topkapi - Webserve)		4 207,00 €
Arthemonay	Mise en séparatif Travaux Assainissement Hameau de Reculais	solde opération		12 726,94 €
Bathernay	Renouvellement réseau EU GR vers station		100 ml de canalisations EU Ø 200 mm	14 878,00 €
Bren	Travaux dévoiement réseau Le Panoramique + Renouvellement des branchements lotissement Les Oches		130 ml canalisations EU Ø 200 mm 14 boîtes de branchement	38 699,53 €
Chanos Curson	Schéma directeur Assainissement	Etude		18 407,00 €
Chanos Curson	Extension EU Chemin des Marchis	35 ml de canalisations Ø 200 mm + 4 branchements		9 860,37 €
Cheminas	Dévoiement réseau EU propriété privée	Etudes préalables (PRO)		1 280,00 €
Colombier le Jeune	Schéma directeur Assainissement			12 270,00 €
Colombier le Jeune	Travaux Extension EU route Gilhoc	150 ml de canalisations EU Ø 200 mm + 4 branchements		32 575,85 €
Colombier le Vieux	Schéma directeur Assainissement	Etude		11 270,20 €
Etables	Schéma directeur d'assainissement	Etude		18 765,71 €
Etables	Dévoiement réseau EU Chemin de Crémolière		90 ml canalisations EU Ø 200 mm	8 630,00 €
Gervans	Dossier réglementaire : Porter à connaissance des réseaux et DO	Etude		6 550,00 €
Lemps	Extension EU et Epl chemin d'Iserand	50 ml de canalisations EU Ø 200 mm + 50 ml de canalisations Epl Ø 300 mm		12 350,00 €
Margès	Renouvellement réseaux - Aménagement traversée village RD538		140 ml de canalisations EU Ø 200 mm	16 913,21 €
Margès	Extension EU chemin du Verseau	Etudes préalables (PRO)		4 810,00 €
Mercuriol-Veaunes	Extension EU chemin des blés	70 ml de canalisations Ø 200 mm + 2 branchements		10 400,00 €
Plats	Travaux réhabilitation de la STEP			56 463,06 €
Sécheras	Travaux Extension EU chemin du Palisson	195 ml de canalisations Ø 200 mm + 6 branchements		44 585,04 €
Serves sur Rhône	Schéma directeur d'assainissement	Etude		800,00 €
St Donat sur Herbasse	Levé topo pour projet Cœur de ville	Complément topo pour élaboration PRO		1 050,00 €
STEP Champos	Travaux d'aménagements de la STEP	Divers tuyauterie inox		3 435,00 €
St Félicien	Travaux d'aménagements de la STEP	Etudes préalables (PRO)		2 050,00 €
St Jean de Muzols	Extension EU lotissement La Roue	40 ml de canalisations EU Ø 200 mm + 40 ml de canalisations Epl Ø 300 mm		18 473,20 €
Tain l'Hermitage	Schéma directeur d'assainissement	Etude		7 190,00 €
Tain l'Hermitage	Etude Faisabilité renouvellement station d'épuration 35 000 EH	Etude		68 524,60 €
Tain l'Hermitage	Etude Faisabilité Travaux de mise en séparatif Rue Jules Nadi / Commandant Noir et Rémy Vallet	Etudes préalables		16 466,32 €
Tourmon-sur-Rhône	Mise en séparatif des bassins de Greffieux et Bouvier + Réhabilitation des Chambres du Rhône	suite et fin de chantier		190 468,12 €
Tourmon-sur-Rhône	Travaux d'amélioration sur la station d'épuration Alphée	Divers		14 840,00 €
Tourmon-sur-Rhône	Extension EU chemin de Chabot	70 ml de canalisations Ø 200 mm + 2 branchements		13 602,05 €
Tourmon-sur-Rhône	Mise en séparatif réseaux EU et Epl rue du Lycée	Etudes préalables (PRO) et début travaux		18 198,16 €
Vaudevant	Travaux Assainissement Hameaux Pervenchères et Chazalet			329 119,17 €
			700 ml de canalisations nouvelles	460 ml renouvelés
				1 034 642,82 €

Commentaire : en 2023, le renouvellement de réseau d'assainissement concerne ~ 460 ml de canalisations, **soit 0,2 % du linéaire de réseau d'assainissement**. Ce taux est inférieur aux préconisations de gestion patrimoniale des réseaux, les élus avaient souhaité un taux de renouvellement à 2 % lors de l'étude du transfert de compétence (fixation du niveau de service).

7. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2023

7.1 VOTE DES TARIFS APPLIQUES 2023

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont généralement composés d'une part fixe annuelle (appelée « abonnement ») et d'une part variable basée sur les m³ consommés sur le compteur d'eau.

Les tarifs 2023 de l'eau potable et de l'assainissement ont été adoptés par le Conseil d'Agglomération par délibération n°2022-608 et 609 du 16/12/2022.

7.2 CALCUL DE L'INDICATEUR « PRIX TTC AU M³ »

Cet indicateur est calculé au 1er janvier de l'année N+1 (donc ici au 01/01/2024). Il est donc calculé avec les tarifs votés en 2023 et appliqués en 2024.

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³. Il intègre toutes les taxes et redevances. C'est le coût de référence.

L'intégralité des tarifs 2023 et 2024 de l'eau potable est présentée en annexe 4.

L'intégralité des tarifs 2023 et 2024 de l'assainissement est présentée en annexe 5.

7.2.1 EAU POTABLE

Le coût de référence « eau potable » présenté ci-dessous par commune inclus la part délégataire pour les communes en DSP, ainsi que toutes les taxes et redevances.

	Tarif applicable au 01/01/2024 Coût de référence en €TTC/m ³
Mauves	1,69 €
Pailharès	2,28 €
Tain l'Hermitage	1,61 €
Tournon sur Rhone	1,72 €

PRIX DE L'EAU MOYEN AU 01/01/N+1 : INDICE DE PERFORMANCE D102.0

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
📌 Indicateur de performance D102.0 : Moyenne arithmétique du prix de l'eau potable sur le service	1,83 €TTC/m ³	1,77 €TTC/m ³


L'augmentation moyenne est de 3,4 % entre les deux exercices.

7.2.2 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le coût de référence « assainissement » présenté ci-dessous par commune inclus la part délégataire pour les communes en DSP, ainsi que toutes les taxes et redevances.

	Tarif applicable au 01/01/2024 Coût de référence en €TTC/m ³
Arlebosc	1,23 €
Arthemonay	1,67 €
Bathernay	1,26 €
Beaumont Monteux	1,51 €
Boucieu le Roi	1,59 €
Bozas	1,14 €
Bren	1,35 €
Chanos Curson	1,94 €
Chantemerle les Blés	1,64 €
Charmes	2,47 €
Chavannes	1,48 €
Cheminas	1,65 €
Colombier le Jeune	1,28 €
Colombier le Vieux	1,53 €
Crozes Hermitage	1,84 €
Erôme	2,09 €
Etables	1,78 €
Gervans	1,81 €
Glun	2,39 €
La Roche de Glun	2,84 €
Larnage	1,89 €
Lemps (village et Poulynx)	1,57 €
Lemps (Lubac et Tuilière)	1,57 €
Margès	1,68 €
Marsaz	2,14 €
Mauves	1,66 €
Mercuriol-Veaunes	1,59 €
Montchenu	1,70 €
Pailharès	1,54 €
Plats	1,96 €
Pont de l'Isère	2,91 €
Saint Barthélémy le Plain	1,43 €
Saint Donat sur l'Herbasse	1,91 €
Saint Félicien	2,39 €
Saint Jean de Muzols	1,60 €
Saint Victor	1,43 €
Secheras	1,83 €
Serves sur Rhône	2,03 €
Tain l'Hermitage	1,68 €
Tournon sur Rhone	1,92 €
Vaudevant	1,47 €
Vion	1,61 €

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT MOYEN AU 01/01/N+1 : INDICATEUR DE PERFORMANCE D204.0

	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
 Indicateur de performance D204.0 : Moyenne arithmétique du prix de l'assainissement sur le service	1,77 €TTC/m ³	1,67 €TTC/m ³

L'augmentation moyenne est de 6 % entre les deux exercices.

7.2.3 SPANC

Les tarifs du SPANC dépendent de la nature du contrôle réalisé.

La délibération en annexe 6 présente en détail les tarifs des contrôles SPANC.

-
- ✚ Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : ARCHE Agglo a mis en place une facturation annuelle à tous les usagers. L'abonné qui en fait la demande peut être facturé au service rendu.
-

8. LES ENJEUX POUR 2024

Les actions engagées par les régies d'eau et d'assainissement vont perdurer pour consolider les outils de suivi et capitaliser les informations de gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement.

Un travail plus spécifique sera engagé sur la qualité de l'eau potable, avec la mise en œuvre d'un Plan gestion de la sécurité sanitaire des eaux.

Les résultats financiers de 2023 montre une dégradation sensible des résultats nécessitant un travail d'analyse financière, avec mise en comparaison de ces données avec la prospective financière réalisée par le bureau d'études COGITE dans le cadre du transfert des compétences.

Enfin, un audit SPANC sera engagé afin d'optimiser de fonctionnement du service et de répondre à un certain nombre de problématiques soulevées en interne ou par les usagers.

9. ANNEXES

9.1 ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT

9.2 ANNEXE 2 : LISTE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS 2023 UNITE EAU & ASSAINISSEMENT

9.3 ANNEXE 3 : LISTE DES OUVRAGES A EXPLOITER EN REGIE

9.4 ANNEXE 4 : TARIFS 2023 & 2024 EAU POTABLE

9.5 ANNEXE 5 : TARIFS 2023 & 2024 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

9.6 ANNEXE 6 : TARIFS 2023 SPANC

ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME DE L'UNITE EAU ET ASSAINISSEMENT – au 20 Novembre 2023

Vincent Genthial
Responsable

Mathias Gendron
Adjoint unité

Exploitation
Mathias Gendron
Responsable

Edwige Reyne
Assistante exploitation

Laurence Fargier
Assistante ANC

Assainissement non collectif
Mélissa Fragnière
Cheffe d'équipe ANC
et contrôle branchements

Omar Guerrouche
...
Techniciens

Eau potable et assainissement
Daniel Moyroud
Chef d'équipe

Raymond Tozzi
Chef d'équipe adjoint

Agents d'exploitation
Antenne de Tournon
David Nitto
Gilles Aulagnier
Maxime Lebrat
Alexandre Aumave
Didier Betton
...

Agents d'exploitation
Antenne de Saint-Donat-sur-I'H.
Pascal Charles

Virginie Daniel
Technicienne exploitation
Épuration et autosurveillance
Antenne de Saint-Donat-sur-I'H.

Administration, gestion des usagers
Léa Sanchez
Delphine Monneron
Laurence Fargier
Assistantes

Gestion du patrimoine
Sandrine Frayssé
Ingénieur études assainissement
Eddie Fraisse
Technicienne

Emilien Glandut
Technicien gestion patrimoniale

ANNEXE 2 – LISTE DES DELIBERATIONS ET DECISIONS EAU ET ASSAINISSEMENT ANNEE 2023

N°	Date	Compétence	Libellé
035	1-févr.	Eau-Assainissement	Décision - Contrat de prestation de service avec VEOLIA Compagnie Générale des Eaux pour des analyses d'autosurveillance des stations d'épuration de Champoos et Saint-Donat-sur-l'Herbasse.
075	1-févr.	Eau-Assainissement	Modification d'un délégué au Syndicat Cance-Doux
076	1-févr.	Eau-Assainissement	Remboursement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'un acompte de subvention pour la sectorisation du réseau d'eau potable de Tournon-sur-Rhône
079	8-mars	Eau-Assainissement	Décision - Convention d'occupation temporaire du domaine concédé n° 14123 bis avec l'Etat (DREAL) pour le maintien d'un collecteur d'assainissement et la régularisation du réseau d'assainissement avec création de branchements sur la commune d'Éromè
107	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Marché avec le SATSE assistance technique pour contrôle dispositif Step
125	8-mars	Eau-Assainissement	Aboutissement de la procédure DSP Plats, Éromè, Servas-sur-Rhône et Tournon-sur-Rhône
126	8-mars	Eau-Assainissement	Etablissement d'une servitude de passage pour une canalisation d'assainissement sur une parcelle privée à St-Félicien avec versement d'une indemnité
127	8-mars	Eau-Assainissement	AEP - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable route de Larnage et Rond-point Pinard à Tain l'Hermitage
128	8-mars	Eau-Assainissement	Gestion des eaux pluviales urbaines - Convention de remboursement avec VALRIM pour les travaux de busage des eaux pluviales au droit du lotissement Clos du lavoir à Mercuroil-Veauunes
139	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées à Bathernay avec Boisset TP
140	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de la Cave de Tain l'Hermitage - Union des propriétaires
141	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA Maison Chapoulter
142	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement MAISON ET DOMAINES DES ALEXANDRINS à Tain l'Hermitage
143	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA CHAMPAGNE DEULTZ à Tain l'Hermitage
144	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement COOPTAIN à Tain l'Hermitage
145	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SNC SAVEL France à Tain l'Hermitage
146	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA VALRHONA 1 à Tain l'Hermitage
147	5-avr.	Eau-Assainissement	Décision - Avenant à la convention spéciale de déversement des effluents de l'établissement SA VALRHONA 2 à Tain l'Hermitage
156	5-avr.	Commande publique	Décision - Avenant n°2 - Marché n° 2021-5-A - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Colombier le Vieux
195	5-avr.	Finances	Compte administratif 2022 - Budget annexe SPANC
196	5-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe SPANC
203	5-avr.	Finances	Compte administratif 2022 - Budget annexe Régie de l'eau
204	5-avr.	Finances	Compte administratif 2022 - Budget annexe autorités de gestion de l'eau
205	5-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe Eau potable
206	5-avr.	Finances	Compte administratif 2022 - Budget annexe Régie de l'assainissement
207	5-avr.	Finances	Compte administratif 2022 - Budget annexe autorités de gestion de l'assainissement
208	5-avr.	Finances	Affectation des résultats du budget annexe Assainissement
212	5-avr.	Finances	Budget annexe SPANC - Budget primitif 2023
216	5-avr.	Finances	Budget annexe Eau potable - Budget primitif 2023
217	5-avr.	Finances	Budget annexe Régie Assainissement - Budget primitif 2023

N°	Date	Compétence	Libellé
289	7-juin	Eau-Assainissement	Décision - Marché de travaux en vue de la régression des ouvrages d'eau potable de Palharès
298	7-juin	Eau-Assainissement	Décision - Travaux d'extension des canalisations d'assainissement - Chemin d'Iserand - Commune de Lempis (07)
311	5-juil.	Eau-Assainissement	Décision - Marché de travaux d'extension du réseau d'assainissement - Chemin des blés - Commune de Mercuroil-Veauunes (26)
312	5-juil.	Eau-Assainissement	Décision - Convention d'occupation temporaire du domaine concédé n° 15096.500 Quater RD pour le maintien d'un rejet dans le contre canal d'eaux usées
313	5-juil.	Commande publique	Décision - Marché n° 2021-21-A - Avenant n° 3 - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune d'Etablies
338	5-juil.	Commande publique	Décision - Avenant n°2 - Marché n° 2021-11-A - Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement sur la commune de Chanois Curson
347	5-juil.	AEP	Décision - Protocole transactionnel ARCHE Agglo/Mme Voyard
363	7-juin	Eau-Assainissement	Syndicat AEP Cance Doux - Modification des statuts
373	5-juil.	Finances	Décision - Viréments de crédits - Budget Assainissement
420	5-juil.	Finances	Eau Assainissement - Avenant aux procès-verbaux de transfert
507	18-oct.	Eau-Assainissement	Décision - Acquisition d'une remorque hydrocureuse pour le service Exploitation de l'Unité Eau & Assainissement d'ARCHE Agglo
509	18-oct.	Eau-Assainissement	Décision - Travaux d'extension du réseau d'assainissement pour le lotissement La Roue - Commune de St-Jean de Muzols (07)
576	15-nov.	Eau-Assainissement	Décision - demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC renouvellement réseau eau potable à Mauves
585	18-oct.	Eau-Assainissement	Marché de travaux - Renouvellement de conduites AEP Rue des Condamines à Mauves
586	18-oct.	Eau-Assainissement	Rapport sur le Prix et la Qualité des Services eau potable, assainissement collectif et non collectif 2022
600	13-déc.	Commande publique	Décision - Marché n°2023-28-DD - Travaux de renforcement AEP avenue Gabriel Péri sur la commune de TAIN L'HERMITAGE
610	13-déc.	Eau-Assainissement	Décision - Convention de superposition d'affectations n°14004 sur le domaine concédé à CNR au profit d'ARCHE Agglo pour la régularisation de 5 rejets d'eaux pluviales sur la commune d'Éromè
615	13-déc.	Commande publique	Décision - Avenant n°1 - Marché Etude de faisabilité pour le renouvellement de la station d'épuration de Tain l'Hermitage
620	15-nov.	Finances	Budget Assainissement Non Collectif - Décision modificative n° 1
622	15-nov.	Finances	Budget Eau potable - Décision modificative n° 1
623	15-nov.	Finances	Budget Assainissement - Décision modificative n° 1
636	15-nov.	Eau-Assainissement	Service public d'assainissement - Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024
637	15-nov.	Eau-Assainissement	Service public d'eau potable - Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2024
661	24-janv.	Eau-Assainissement	Décision - - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC : Commune de LEMPS (07) Etude d'un schéma directeur d'assainissement avec diagnostic de réseau, y compris volet eaux pluviales
704	24-janv.	Eau-Assainissement	Décision - Remboursement partiel de la facture d'eau potable du 30 septembre 2023 suite à une erreur de manipulation sur le site de la station d'épuration de Bathernay
736	24-janv.	Finances	Décision - Viréments de crédits - Budget Assainissement
748	13-déc.	Finances	DETR DSIJ Fonds vert - Demande de subvention pour la réfection des réseaux d'assainissement du centre ancien de St-Donat-sur-l'Herbasse
785	24-janv.	Commande publique	Décision - Elaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement sur la Commune de LEMPS

ANNEXE 3 : LISTE DES OUVRAGES A EXPLOITER EN REGIE

Commune	PROCESS	CAPACITE	Nb PR (sur réseau)	Tournée exploitation
Bozas	ROSEAUX	50	0	A
Colombier le Vieux	ROSEAUX	500	0	A
Colombier le Vieux	LIT BACTERIEN	200	---	A
Pailharès	ROSEAUX	35	---	A
Pailharès	ROSEAUX	150	0	A
Vaudevant	ROSEAUX	150	0	A
Arlebosc	LIT BACTERIEN	300	0	B
Boucieu le Roi	LIT BACTERIEN	300	1	B
Colombier le Jeune	LAGUNE	350	0	B
Saint Barthélémy	LIT BACTERIEN	300	3	B
Etables	ROSEAUX	60	---	C
Etables	ROSEAUX	400	0	€
Saint Victor	LAGUNE	100	1	C
Saint Victor	ROSEAUX	400	---	C
Saint Victor	ROSEAUX	150	---	C
Saint Victor	BIODISQUES	175	---	C
Saint Victor	BOUE ACTIVEE	100	---	C
Tournon sur Rhône			15	D
Saint Jean de Muzol	---	---	4	D
Lemps N 86				D
Cheminas	LAGUNE	90	0	E
Sécheras	ROSEAUX	550	1	E
Lemps	ROSEAUX	120	---	E
Lemps	ROSEAUX	150	1	E
Glun	---	---	0	E
Vion	ROSEAUX	700	2	E
Pailharès	Eau potable		0	F
Tournon sur Rhône	Eau potable			G
Charmes	---	---	3	H
Margès	---	---	1	H
Arthemonay	ROSEAUX	130	0	H
Arthemonay	MICROSTATION	50	---	H
PR Collège St Do				H
Bren	ROSEAUX	450	1	H
Bathernay	LIT BACTERIEN	150	1	H
Montchenu	ROSEAUX	200	0	H
Beaumont Monteux	LIT BACTERIEN	717	2	I
La Roche de Glun	---	---	4	I
Chantemerle	ROSEAUX	800	1	I
Mercuriol Veauanes	ROSEAUX	400	0	I
(Gervans)	---	---	3	I
(Crozes-Hermitage)	---	---	0	I
Larnage	---	---	1	I
Marsaz	---	---	1	I
(Chavannes)	---	---	0	I
Champos (STEP)	BOUE ACTIVEE	2500	0	K
Saint Donat sur l'Herbasse	BOUE ACTIVEE	7000	0	L

ANNEXE 4 – TARIFS EAU POTABLE

ARCHE AGGLO - TARIFS SERVICE EAU POTABLE					
Tarifs 2023			Tarifs 2024		
Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m ³)	Commentaire	Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m ³)	Commentaire
9,20 €	0,18 €		11,00 €	0,21 €	
68,85 €	1,34 €		67,65 €	1,31 €	
12,00 €	0,23 €		14,40 €	0,28 €	
47,30 €	0,92 €		48,50 €	0,94 €	
68,85 €			70,25 €		
110,80 €			113,00 €		
153,20 €			155,00 €		
346,85 €			350,00 €		
429,65 €			435,00 €		
538,35 €			545,00 €		
641,90 €			650,00 €		
859,30 €			870,00 €		
574,60 €	0,30 €	Part variable facturée au delà de 500 m ³ /hectare	580,00 €	0,31 €	Part variable facturée au delà de 500 m ³ /hectare
Tarifs autres prestations (€HT)	Commentaires		Tarifs autres prestations (€HT)	Commentaires	
20,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		21,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
20,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		21,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
20,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		21,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
20,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		21,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
1 000,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		1 000,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
50,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		50,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
100,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		100,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
200,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		200,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
100,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		120,00 €	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
Sur devis	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		Sur devis	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
Sur devis	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		Sur devis	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	
Sur devis	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès		Sur devis	Appliqué à tout le terroire en régie : Tournon sur Rhône et Pailharès	

ANNEXE 5 – TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ARCHE AGGLO - TARIFS SERVICE ASSAINISSEMENT					
Tarifs 2023			Tarifs 2024		
Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m ³)	Commentaire	Part fixe (€ HT/an)	Part Variable (€ HT/m ³)	Commentaire
30,10 €	0,59 €		34,70 €	0,67 €	
45,75 €	0,89 €		48,60 €	0,95 €	
31,20 €	0,61 €		35,65 €	0,69 €	
39,95 €	0,78 €		43,45 €	0,85 €	
43,15 €	0,84 €		46,30 €	0,90 €	
26,60 €	0,52 €		31,60 €	0,61 €	
34,35 €	0,67 €		38,50 €	0,75 €	
55,95 €	1,09 €		57,70 €	1,12 €	
45,05 €	0,88 €		48,00 €	0,93 €	
75,35 €	1,47 €		74,95 €	1,46 €	
39,20 €	0,76 €		42,80 €	0,83 €	
45,40 €	0,88 €		48,30 €	0,94 €	
31,70 €	0,62 €		36,10 €	0,70 €	
40,70 €	0,79 €		44,10 €	0,86 €	
52,35 €	1,02 €		54,50 €	1,06 €	
21,20 €	0,41 €		22,60 €	0,44 €	
50,20 €	0,98 €		52,55 €	1,02 €	
51,00 €	0,99 €		53,25 €	1,04 €	
19,90 €	0,39 €		20,85 €	0,41 €	
39,80 €	0,77 €		38,50 €	0,75 €	
54,40 €	1,06 €		56,30 €	1,09 €	
42,35 €	0,82 €		45,55 €	0,89 €	
46,40 €	0,90 €		49,20 €	0,96 €	
63,55 €	1,24 €		64,45 €	1,25 €	
13,80 €	0,27 €		17,00 €	0,33 €	
43,00 €	0,84 €		46,15 €	0,90 €	
47,40 €	0,92 €		50,10 €	0,97 €	
41,45 €	0,81 €		44,75 €	0,87 €	
24,45 €	0,48 €		26,25 €	0,51 €	
34,10 €	0,66 €		32,60 €	0,63 €	
37,40 €	0,73 €		41,15 €	0,80 €	
54,80 €	1,07 €		56,65 €	1,10 €	
72,50 €	1,41 €		72,35 €	1,41 €	
43,45 €	0,84 €		46,55 €	0,91 €	
37,25 €	0,72 €		41,05 €	0,80 €	
51,75 €	1,01 €		53,95 €	1,05 €	
19,50 €	0,38 €		20,70 €	0,40 €	
18,80 €	0,37 €		22,05 €	0,43 €	
32,65 €	0,64 €		35,10 €	0,68 €	
47,60 €	0,64 €		48,00 €	0,68 €	
79,20 €	0,64 €		80,00 €	0,68 €	
110,80 €	0,64 €		112,00 €	0,68 €	
248,45 €	0,64 €		250,00 €	0,68 €	
310,60 €	0,64 €		311,00 €	0,68 €	
393,40 €	0,64 €		394,00 €	0,68 €	
465,90 €	0,64 €		468,00 €	0,68 €	
621,20 €	0,64 €		625,00 €	0,68 €	
38,75 €	0,75 €		42,35 €	0,82 €	
43,75 €	0,85 €		46,85 €	0,91 €	
Tarifs autres prestations (€HT)		Commentaires	Tarifs autres prestations (€HT)		Commentaires
100,00 €			105,00 €		
26€/m ³			26€/m ³		
10€/m ³			10€/m ³		

ANNEXE 6 – TARIFS SPANC



Communauté d'Agglomération
 Hermitage-Tournonais – Herbasse

Envoyé en préfecture le 05/03/2018
 Reçu en préfecture le 05/03/2018
 Affiché le 05/03/2018
 ID : 007-200073096-20180305-DELIB_2018_066-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION Séance du 28 février 2018

Nombre de membres	
Affiliés au CC	71
En exercice	66

Date de convocation
 22 février 2018

Eau – Assainissement	-
Tarifs du Service Public d'Assainissement	Non Collectif

N° de la délibération
 2018-068

Secrétaire de séance :
 Laëtitia BOURIAT

L'an deux mille dix-huit et le 28 février à dix-huit heures trente,
 Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien s'est réuni à la Salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : Mme Catherine ANDRE, MM. André ARZALIER, Alain BACCARO, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Véronique BLAISE, Mickaël BOISSIE, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURIAT, Chantal BOUVET, M. Michel BRUNET, Mme Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Hervé CHABOUD, Aimé CHALEON, Jean-Paul CHAUVIN, Mme Martine CHENE, MM. Guy CHOMEL, Michel CLUZEL, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, MM. Thierry DARD, Michel DARNAUD, Serge DEBRIE, Mmes Sandrine DE VETTOR, Françoise DUCROS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Christine FERLAY, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Jacques FRANCOIS, Michel GAY, Dominique GENIN, Mme Brigitte GIACOMINO, MM. Patrick GOUDARD, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Christine JOUVIN, Danièle LECOMTE, M. Jacques LUYTON, MM. Franck MENEROUX, Jean-Louis MORIN, Paul MORO, Christophe NOYERE, Jean-Pierre OLLIER, Max OSTERNAUD, Fernand PELLAT, Jacques POCHON, Jacques PRADELLE, Daniel ROUX, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Jérôme SERAYET, MM. Michaël VERDIER, Roger VOSSIER.

Excusés : M. Pascal AMBLARD, M. Xavier ANGELI (pouvoir à Mme Danièle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Brigitte GIACOMINO), M. Jean-Marie DAVID (pouvoir à Mme Liliane BURGUNDER), Mme Bernadette DURAND (pouvoir à M. Michaël VERDIER), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à M. Michel GAY), M. Patrick FOURCHEGU (représenté par son suppléant M. Christophe NOYERE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à M. Daniel ROUX), Mme Marie-Pierre MANLIHOT (pouvoir à M. Aimé CHALEON), M. Jean-Marc REGAL, Mme Delphine ROGER-DALBERT, M. Alphonse SANCHEZ (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pascal SEIGNOYERT, M. Bruno SENECLAUZE, Mme Emmanuela TORRE (pouvoir à M. Guy CHOMEL).

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St. Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L2224-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-276 du 14 novembre 2017 approuvant le tarif annuel de contrôle de bon fonctionnement à 20 € et une périodicité des contrôles fixée à 8 ans ;

Considérant que la Communauté d'agglomération, issue de la fusion de plusieurs Communautés de communes, doit parvenir à l'égalité de traitement des usagers de son territoire.

Considérant l'avis de la Commission eau assainissement des 25 septembre 2017 et du 17 janvier 2018, sur les différentes modalités de facturation des prestations du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

Considérant l'avis du Bureau du 8 novembre 2017 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE les tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif suivants :

✓ **Contrôle de conception et d'implantation (en amont de l'instruction du permis de construire), puis contrôle de bonne exécution des travaux pour des nouvelles installations (lors de la réalisation des travaux) :** 200 € pour les deux contrôles, facturé au pétitionnaire lors du dépôt du permis de construire pour les projets entre 1 et 20 Equivalents Habitant (EH). Pour les projets entre 21 et 100 EH, le montant facturé est de 400€.
 Pour les projets entre 101 et 200 EH, le montant facturé est de 600€.

✓ **Les contrôles de conception et d'implantation, ainsi que le contrôle de bonne exécution des travaux** dans le cadre **d'une réhabilitation d'un dispositif existant** (hors demande de permis de construire) visant à l'amélioration du système d'assainissement non collectif ne donne pas lieu à une redevance supplémentaire pour le contrôle de conception, ainsi que pour le contrôle des travaux.

✓ **Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien :** Facturation annuelle d'un montant de 20 € à tous les usagers (titulaire du contrat d'abonnement au réseau de distribution d'eau potable) ou, à défaut de contrat d'abonnement au réseau d'eau potable, au propriétaire.

✓ En cas **d'obstacle mis à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC**, le propriétaire est astreint au paiement de la somme définie par le code de la santé publique (article L1331-8), majorée à un taux de 100%, soit 40€ annuel.

✓ **Visites d'assistance :** des visites d'assistance technique peuvent être programmées à la demande de l'usager pour des conseils sur l'entretien et l'utilisation des dispositifs d'Assainissement Non Collectif. Ces visites ne donnent pas lieu à facturation supplémentaire.

✓ **Diagnostic ANC pour une vente :** Les visites réalisées par le SPANC dans le cadre de vente sont facturées à hauteur de 80€ au propriétaire du logement.

- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme.
 Mercuriol-Vesures, le 5 mars 2018

Le Président,
 Frédéric SAUSSET.



Communauté d'Agglomération
 Hermitage-Tournonais - Herbasse - Pays de Saint-Félicien